



Assemblée générale

Distr. générale
29 mai 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 141 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2021

Projet de budget-programme pour 2021

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 3
Affaires politiques

Missions politiques spéciales
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq pour 2021, dont le montant total s'élève à 100 007 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

* [A/75/50](#).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Vue d'ensemble de la Mission	3
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021 ***	19
1. Total des ressources nécessaires	19
2. Effectifs nécessaires	20
3. Ressources financières	38
4. Analyse des ressources nécessaires	39
II. État d'avancement des travaux de rénovation des locaux du futur complexe intégré du siège à Bagdad	43
Annexes	
I. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/263 A ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	44
II. Proposition concernant l'évolution des effectifs par unité administrative	49
III. Effectifs nécessaires par lieu d'affectation	52
IV. Organigrammes	54
V. Contributions fournies par le pays hôte ou d'autres entités des Nations Unies (en espèces ou en nature)	57
VI. Coût des services de sécurité pour 2021	58

** La partie consacrée au projet de plan-programme pour 2021 est soumise à l'Assemblée générale pour examen, conformément aux procédures et pratiques budgétaires établies et dans le respect des dispositions du paragraphe 13 de la résolution 72/266 A.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

I. Vue d'ensemble de la Mission

(100 007 000 dollars)

Avant-propos

Plus de deux ans se sont écoulés depuis la défaite militaire de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), mais l'Iraq peine à se relever. La fragilité des institutions publiques et le manque de cohésion dans la prise de décision ont empêché le Gouvernement de mettre en œuvre des programmes qui améliorent les conditions de vie générales, ce qui a exacerbé les troubles sociaux, marqués par la violence et des pertes humaines, et a érodé la confiance du public envers les représentants élus et l'État. Dans le même temps, les vulnérabilités sociales perdurent, l'Iraq comptant encore quelque 1,4 million de personnes déplacées et 1,77 million de personnes ayant cruellement besoin d'une aide humanitaire. Si la reconstruction a quelque peu progressé, la prestation de services de base reste faible et la rénovation des infrastructures critiques a pris du retard. De surcroît, la sécurité du pays reste exposée à la menace que représente l'EIIL et aux aléas géopolitiques.

En 2021, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) continuera d'apporter, à la demande du Gouvernement iraquien, un appui à celui-ci et à la population conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. Elle aidera le Gouvernement à rendre le pays plus résistant sur le long terme aux crises politiques et économiques, ainsi qu'aux troubles sociaux. Il s'agira notamment d'aider le Gouvernement à mettre en place des réformes qui promeuvent une participation politique inclusive, la réconciliation, la justice, l'égalité, l'application du principe de responsabilité, la bonne gouvernance, ainsi qu'un développement et une diversification économiques équitables, et qui permettent de lutter plus efficacement contre la corruption.

Il sera indispensable d'instaurer une coopération politique ouverte pour promouvoir l'unité nationale, mettre en œuvre de véritables réformes et accroître la confiance du public dans les institutions publiques, conformément aux objectifs fixés par le Gouvernement. La MANUI accordera donc la priorité à la fourniture de conseils, d'un appui et d'une assistance au Gouvernement iraquien de manière à favoriser un dialogue politique inclusif et la réconciliation et à faire en sorte que les femmes soient représentées dans ces processus à tous les niveaux. Elle continuera également de promouvoir la coopération avec la société civile, notamment les jeunes et les femmes, de sorte que les objectifs politiques et les mesures de réformes prises par le Gouvernement tiennent mieux compte des opinions d'un large public. Un appui consistant à faciliter le dialogue et la coopération à l'échelle régionale sera également apporté dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement pour assurer la sécurité et la stabilité et pour instaurer des rapports de bon voisinage.

La Mission continuera en outre d'appuyer le programme de développement du Gouvernement et l'action que ce dernier a entreprise pour remettre en état et reconstruire les zones dévastées par l'EIIL et permettre ainsi aux personnes déplacées de regagner leurs foyers. Ces mesures devront être complétées par des activités qui contribuent à instaurer des conditions favorisant la stabilité et une paix durable, notamment des mesures qui promeuvent la cohésion sociale, la coexistence pacifique et les principes relatifs aux droits humains et à l'égalité entre les citoyens. La lutte contre l'EIIL a été marquée par la détermination et l'unité des Iraquiens, mais la menace du terrorisme plane toujours. Il sera essentiel que le Gouvernement empêche les extrémistes violents de se regrouper et de recruter tout en s'attaquant aux problèmes que posent les combattants de l'EIIL de retour chez eux et les armes échappant au contrôle de l'État pour assurer une plus grande sécurité à ses citoyens.

Si l'on veut atteindre ces objectifs, il est crucial que l'aide internationale ne fléchisse pas : je continuerai d'exercer mes fonctions de bons offices au nom du Secrétaire général pour engager les partenaires internationaux et régionaux à apporter leur appui à l'Iraq.

Le présent projet de budget fait état des ressources dont la MANUI a besoin pour continuer d'apporter un appui vital à la population et au Gouvernement iraquiens, alors qu'ils avancent dans la construction d'un futur plus juste, plus pacifique et plus prospère.

La Représentante spéciale du Secrétaire général
(MANUI)
(Signé) Jeanine Hennis-Plasschaert

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

1. Dans sa résolution [1483 \(2003\)](#), le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de désigner un représentant spécial ou une représentante spéciale pour l'Iraq afin d'aider ce pays à mener à bien sa transition politique et à faire face à ses besoins humanitaires et à ses besoins de reconstruction et de développement. Ultérieurement, par sa résolution [1500 \(2003\)](#), le Conseil a décidé de créer la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) afin d'aider la Représentante spéciale ou le Représentant spécial à s'acquitter de son mandat. Il a ensuite révisé et élargi le mandat de la Mission par ses résolutions [1770 \(2007\)](#) et [2107 \(2013\)](#) et l'a renouvelé par ses résolutions [1830 \(2008\)](#), [1883 \(2009\)](#), [1936 \(2010\)](#), [2001 \(2011\)](#), [2061 \(2012\)](#), [2110 \(2013\)](#), [2169 \(2014\)](#), [2233 \(2015\)](#), [2299 \(2016\)](#), [2367 \(2017\)](#) et [2421 \(2018\)](#). Le 21 mai 2019, il a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 31 mai 2020 par sa résolution [2470 \(2019\)](#).
2. À la demande du Gouvernement iraquien, le mandat de la MANUI recouvre actuellement les fonctions essentielles suivantes : organiser des campagnes de sensibilisation et des missions de bons offices pour promouvoir un système politique inclusif et non sectaire ; aider les autorités à procéder à la révision de la Constitution et à élaborer des mécanismes acceptables pour le règlement des différends relatifs aux frontières intérieures ; encourager le dialogue et la coopération au niveau régional, notamment sur les questions touchant à la sécurité des frontières, à l'énergie, à l'environnement, à l'eau et aux réfugiés ; aider le Gouvernement et le peuple iraquiens à progresser sur la voie de la réconciliation intercommunautaire et nationale, les questions liées aux minorités revêtant à cet égard une place importante ; mettre en œuvre le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité et garantir la prise en compte des questions de genre ; aider à l'élaboration des procédures électorales ; promouvoir le respect des droits humains et l'état de droit, notamment en soutenant l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, créée par la résolution [2379 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité ; renforcer les mesures de protection de l'enfance, notamment les mécanismes de réadaptation et de réintégration des enfants ; lutter contre le terrorisme, notamment au moyen de mesures de prévention de la radicalisation ; réformer le secteur de la sécurité.

Programme de travail

Objectif

3. L'objectif auquel la Mission contribue est d'instaurer durablement la paix, la sécurité et le développement, tout en réaffirmant l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Stratégie

4. Pour favoriser l'instauration durable de la paix et de la sécurité en Iraq, la Mission promouvra un dialogue politique inclusif, notamment en menant de vastes concertations avec les acteurs institutionnels et en donnant des conseils et des recommandations sur les principales questions de politique générale et sur les mécanismes à mettre en place, ce qui devrait permettre d'obtenir un large consensus pour ce qui est de la mise en œuvre de réformes politiques et autres qui raffermissent la confiance du public envers l'État, renforcent l'application du principe de responsabilité et améliorent la gouvernance. La Mission collaborera étroitement avec les institutions législatives et exécutives afin de les aider à élaborer, adopter et mettre en œuvre les réformes législatives et

constitutionnelles dont dépendra le développement politique et socio-économique à plus long terme. Elle continuera également de favoriser le renforcement du dialogue entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, ainsi que de plaider en faveur de la mise en application de lois indispensables à la consolidation des relations entre Bagdad et Erbil. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : la loi de finances fédérale de 2019 et la loi sur la réforme adoptée par le Parlement de la Région du Kurdistan sont entrées en vigueur ; la Mission a facilité les négociations entre les principales parties prenantes afin de les aider à relancer l'élaboration des recommandations concernant l'application de l'article 140 de la Constitution iraquienne, qui porte sur les frontières contestées ; à la demande des autorités nationales, la Mission a formulé et présenté des recommandations, y compris des exemples de bonnes pratiques, sur la révision de la Constitution.

5. Pour favoriser l'instauration durable de la paix et de la sécurité en Iraq, la Mission assurera en outre un suivi de l'application des normes relatives aux droits humains et engagera des discussions et établira des rapports à cet égard, ce qui devrait permettre de protéger les libertés et droits humains fondamentaux, comme le garantit la Constitution iraquienne et conformément aux obligations internationales du pays. Elle poursuivra le dialogue avec les parties prenantes concernées et continuera de plaider en faveur du renforcement de la capacité des institutions publiques de protéger les libertés fondamentales, de promouvoir le respect des normes relatives au droit à un procès équitable et à une procédure régulière, de faire avancer les réformes du secteur de la sécurité et de consolider l'état de droit. Parmi les résultats déjà obtenus, citons celui-ci : la Mission a tenu des consultations avec la société civile, des associations de femmes, la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme, des représentants du Gouvernement et les partenaires concernés de l'équipe de pays des Nations Unies aux fins de la mise en conformité des lois internes avec les normes et principes internationaux ; elle a notamment fait des recommandations et procédé à des examens techniques sur les mesures supplémentaires qui pouvaient être prévues dans les projets de loi. L'assistance technique qu'a apportée la Mission au Conseil supérieur de la magistrature et au Conseil d'État a permis d'accroître l'efficacité du projet de loi contre la violence domestique pour ce qui est de la protection des victimes dans le respect de la Constitution et des normes internationales.
6. S'agissant du développement et du relèvement, la Mission appuiera le Gouvernement iraquien en réunissant les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs du développement, l'objectif étant de renforcer les synergies et les liens de façon à accélérer les progrès pour ce qui est d'aider le Gouvernement à offrir les services de base que réclame le public, à réformer les institutions publiques, à diversifier l'économie, à assurer la transparence des processus gouvernementaux, à atteindre les objectifs de développement durable, à tenir compte de ces objectifs dans les plans nationaux et locaux, ainsi qu'à assurer un suivi et à rendre compte des activités menées à tous les niveaux. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la conduite de l'analyse commune de pays de 2020, l'établissement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2020-2024 et la mise en œuvre du programme biennal de relèvement et de résilience (2018-2019), qui a contribué à accélérer la mise en œuvre du volet social de la reconstruction en mettant l'accent sur la protection et l'intégration des populations touchées par les conflits, compte tenu des besoins différents des femmes, des hommes, des garçons et des filles. La Mission s'appuiera sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de ce programme et se concentrera désormais sur le renforcement de la résilience.

Facteurs externes pour 2021

7. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
 - a) Un gouvernement est en place, est habilité à établir un programme de réforme clair et bénéficie de l'appui voulu pour le mettre en œuvre ;
 - b) Les conditions de sécurité permettent de se rendre auprès de toutes les populations touchées et des principales parties prenantes dans le cadre de l'exécution du mandat ;

- c) Les parties prenantes, en particulier le Gouvernement iraquien, restent attachées à la cohésion nationale et sociale de l'Irak : elles adoptent et mettent notamment en œuvre les réformes politiques, électorales et constitutionnelles voulues ;
 - d) Les responsables politiques s'entendent pour mettre en place des réformes du secteur de la sécurité, notamment pour ce qui est de placer l'ensemble des armes et des groupes armés sous le contrôle de l'État et d'assurer le bon déroulement de l'intégration des Forces de mobilisation populaire dans les forces de sécurité iraquiennes ;
 - e) Les autorités iraquiennes font de la participation pleine et entière des jeunes à la société iraquienne une priorité, et prennent des mesures concrètes dans ce sens, notamment en levant les obstacles d'ordre bureaucratique qui entravent la croissance économique, afin de stimuler l'investissement et de créer des perspectives d'emploi satisfaisantes pour les jeunes ;
 - f) Le Gouvernement iraquien fait preuve de volonté politique et s'engage à promouvoir les droits des femmes et l'égalité des genres en établissant des mécanismes institutionnels solides qui permettent d'assurer le respect du principe de responsabilité et de suivre les progrès accomplis dans la satisfaction des engagements pris en matière de promotion des femmes ;
 - g) Le Gouvernement iraquien s'emploie à améliorer la prestation de services et à répondre aux attentes du public, s'attaquant ainsi aux causes des troubles sociaux récents, et demeure résolu à promouvoir, respecter et protéger les droits humains et l'état de droit ;
 - h) Le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan entament un véritable dialogue politique aux fins de la normalisation complète de leurs relations et du règlement des questions en suspens ;
 - i) Les événements se déroulant dans l'ensemble de la région n'ébranlent pas la stabilité politique interne de l'Iraq ;
 - j) Aucun conflit dans la région ne provoque de nouveaux déplacements massifs de population d'un pays à un autre.
8. La Mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Dans le cadre de ses échanges avec les partis politiques, elle œuvre en faveur de l'intégration de ces questions dans les programmes et les structures des partis afin d'accroître la représentation des femmes, et coopère avec la Haute Commission électorale indépendante et la Commission électorale indépendante de la Région du Kurdistan pour garantir une participation plus large et effective des femmes aux élections.
9. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la MANUI contribue à la coordination des activités ayant trait aux programmes d'aide et de reconstruction, au renforcement des capacités, à la réforme économique et à la création des conditions nécessaires au développement durable menées par les donateurs internationaux et les institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale, la Société financière internationale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque islamique de développement et le Fonds monétaire international. Le personnel de la Mission guide des organismes nationaux de développement ou humanitaires essentiels (Comité exécutif pour le relèvement, la reconstruction et le développement, Forum des partenaires de développement, Équipe spéciale chargée de la stabilisation, Groupe de travail pour le retour des personnes déplacées, Comité de coordination des ONG pour l'Iraq et Partenariat « Prospects » par exemple) ou participe à leurs activités dans le but de répondre aux besoins urgents du pays en matière de développement et d'atteindre les objectifs de développement durable.
10. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la MANUI collabore avec l'équipe de pays des Nations Unies, les administrations nationales et locales et les organisations religieuses dans le cadre de l'action qu'elle mène pour lutter contre l'extrémisme violent dans le pays en sensibilisant la population aux conséquences de ce phénomène sur la société iraquienne. Une équipe spéciale intégrée chargée de la question de la cohésion sociale et de la réconciliation, composée de membres de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies, partagera des informations et

coordonnera les activités pour que s’instaurent durablement la paix, la stabilité et la sécurité en Iraq. La MANUI appuie également les travaux menés par l’Équipe d’enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d’Iraq et du Levant à répondre de ses crimes aux fins de l’exécution du mandat que le Conseil de sécurité a confié à celle-ci dans sa résolution [2522 \(2020\)](#), à savoir appuyer les efforts engagés à l’échelle nationale pour amener Daech/l’EIIL à rendre des comptes, en recueillant, conservant et stockant des éléments de preuve en Iraq d’actes pouvant constituer des crimes de guerre, des crimes contre l’humanité et des crimes de génocide perpétrés par l’EIIL. En outre, la MANUI et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aideront le Gouvernement iraquien à mener à bien la réforme du secteur de la sécurité et continueront de collaborer étroitement en fournissant un appui consultatif concernant les élections à la Haute Commission électorale indépendante et à la Commission électorale indépendante de la Région du Kurdistan et en coordonnant l’assistance technique qui leur est apportée. La MANUI collaborera également avec l’Organisation internationale pour les migrations, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population, l’Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF) et le Bureau des Nations Unies pour les services d’appui aux projets dans un large éventail d’activités visant à promouvoir et à protéger les droits humains et l’état de droit, eu égard notamment aux questions liées aux femmes et aux minorités ethniques et religieuses, ainsi qu’aux graves violations commises contre des enfants en période de conflit armé.

Activités d’évaluation

11. Il est prévu de conduire en 2021 une autoévaluation des procédures d’élaboration du concept de la mission, y compris pour ce qui est l’appui apporté à cet égard par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat, afin de cerner les problèmes et les solutions possibles.

Exécution du programme en 2019, par rapport à certains résultats escomptés

12. L’un des résultats escomptés pour 2019, à savoir l’accomplissement de progrès dans l’application et la promotion de la Constitution, l’appui à la stabilité politique et la réalisation de progrès sur la voie de la réconciliation nationale en Iraq [voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l’Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2019 ([A/73/352/Add.5](#))], a été obtenu, comme le montre la contribution au processus de révision constitutionnelle qu’a apportée la Mission, qui a fourni une assistance technique aux commissions parlementaire et présidentielle de révision de la Constitution. Pour contribuer à l’établissement d’un cadre institutionnel et juridique qui soit exhaustif et inclusif, la MANUI a mis à la disposition des deux comités deux spécialistes des questions constitutionnelles, qui leur ont apporté une assistance technique et qui ont participé à 30 activités de sensibilisation visant à favoriser l’adoption de mesures législatives prioritaires (objectif fixé : 25) et se sont concertés avec d’autres parties prenantes, telles que le Groupe consultatif des femmes, sur la nécessité d’engager des réformes électorales et juridiques pour faire avancer les droits des femmes. D’octobre à décembre 2019, le personnel de la MANUI a également tenu des discussions constructives sur la réforme constitutionnelle avec divers politiciens et représentants des autorités et de la société civile, y compris de la Région du Kurdistan, afin que leurs vues soient prises en compte dans le cadre d’un processus de réforme inclusif.
13. L’un des résultats escomptés pour 2019, à savoir la réalisation de progrès dans le renforcement des moyens dont la Haute Commission électorale indépendante a besoin pour que les élections puissent se dérouler dans de bonnes conditions [voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l’Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2019 ([A/73/352/Add.5](#))], a été obtenu, comme le montrent les 18 réunions constructives que la MANUI a

tenues (objectif fixé : 6) avec la Commission juridique de la Chambre des députés, pendant lesquelles deux documents de synthèses ont été présentés concernant les propositions de réforme électorale. La Chambre des députés a ensuite adopté des lois électorales, notamment la nouvelle loi relative à la Haute Commission électorale indépendante.

14. L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir la réalisation de progrès dans le renforcement du développement durable et de l'assistance humanitaire [voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2019 (A/73/352/Add.5)], a été obtenu, comme le montrent les 25 activités d'appui aux rencontres menées afin de faciliter une programmation conjointe entre le système des Nations Unies et le Gouvernement iraquien qui cadre avec la stratégie de résilience et de relèvement et le plan national de développement (objectif fixé : 20). En outre 200 réunions ont été tenues avec le Gouvernement iraquien et la société civile, dépassant l'objectif fixé de 120 réunions, de façon à appuyer et renforcer les droits des populations vulnérables, en particulier les déplacés, les réfugiés, les rapatriés, les femmes, les filles, les jeunes et les minorités. Ces réunions ont permis aux partenaires humanitaires de s'adresser à plus de 1,5 million de personnes.

Exécution du programme en 2019

Un dialogue inclusif visant à renforcer l'unité nationale

15. Les chances de consolider l'unité nationale à la suite de la défaite militaire de l'EIL, de tenir des élections législatives sans encombre et d'assurer une transition pacifique du pouvoir se sont amenuisées au fil de l'année 2019. Les alliances politiques intercommunautaires formées pendant les élections législatives de 2018 ne se sont pas traduites par une coopération effective à la Chambre des députés en 2019. Les divisions politiques et la faiblesse des institutions politiques ont empêché le Gouvernement de progresser dans la mise en œuvre du programme national pour 2018-2022. Le ralentissement des activités a entravé la prestation des services publics et l'adoption de textes de lois clés et a empêché de véritablement progresser sur la voie de la normalisation complète des relations entre les autorités fédérales et la Région du Kurdistan. Le manque de progrès accomplis par le Gouvernement dans l'amélioration des conditions de vie générales a entraîné des troubles sociaux, marqués par la violence et des pertes humaines, a érodé la confiance du public envers l'État et a poussé la population, notamment les femmes et les jeunes, à réclamer une réforme complète du système politique. En réponse, le Président et la Chambre des députés ont mis en place des commissions chargées de la réforme constitutionnelle afin d'accroître la responsabilité, la transparence et les performances du Gouvernement comme suite aux réclamations du public.
16. À la demande d'institutions iraqiennes, notamment le Cabinet du Président et la Chambre des députés, la MANUI a fourni une assistance et des conseils techniques, directement et par l'intermédiaire d'experts-conseils sur les questions constitutionnelles, aux commissions chargées de la réforme constitutionnelle relevant de la Chambre des députés. Pour s'assurer que son assistance et ses conseils étaient aussi larges et inclusifs que possible, la MANUI a consulté diverses parties prenantes, notamment des représentants des autorités nationales et sous-régionales et des autorités de la Région du Kurdistan, de la société civile, des jeunes et des femmes. La Mission a consulté le Groupe consultatif des femmes afin que les femmes puissent plus facilement exprimer leur avis dans les débats relatifs à la réforme nationale et a organisé des ateliers dans tout le pays dans l'objectif d'accroître les compétences de 400 jeunes militants dans les domaines de la consolidation de la paix et du règlement des conflits en vue de favoriser un dialogue sans intermédiaire entre les jeunes et les décideurs locaux. En complément des initiatives de réforme constitutionnelle prises par le Gouvernement et dans le cadre de l'objectif général tendant à rendre les institutions publiques plus résilientes, la MANUI a également formulé des suggestions à l'intention du Gouvernement concernant la réforme électorale, la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre la corruption et l'adoption de textes de loi importants visant à promouvoir, entre autres, la bonne gouvernance et la diversification et la reprise économiques. Pour formuler ces suggestions, la MANUI a mené de vastes

consultations inclusives avec les autorités à tous les niveaux et avec un large éventail de représentants de la société iraquienne, notamment des partis politiques, des autorités religieuses, des manifestants, des défenseurs et défenseuses des droits humains et des droits des femmes, des syndicats et des groupes professionnels.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

17. Le travail effectué a contribué à instaurer durablement la paix, la sécurité et le développement, tout en réaffirmant l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, comme le montrent la prise en compte des opinions d'un large public dans les initiatives de réforme du Gouvernement, l'objectif étant que celles-ci répondent aux différents besoins de tous les Iraquiens et Iraquiennes, ainsi que les progrès accomplis dans l'instauration d'un dialogue politique inclusif. La Mission a contribué au processus de révision constitutionnelle en communiquant aux décideurs iraquiens de bonnes pratiques et des exemples. Les ateliers à l'intention des jeunes qu'a organisés la Mission et les consultations que celle-ci a menées avec le Groupe consultatif des femmes ont abouti à l'établissement d'une liste de recommandations sur les mesures de réforme constitutionnelle et autres, qui a été soumise aux organes du Gouvernement compétents pour examen et adoption lors du prochain cycle de négociations.
18. Des négociations et un dialogue constructifs se sont tenus entre les acteurs politiques kurdes dans le cadre des bons offices de la Mission et ont favorisé la formation d'un gouvernement régional inclusif dans la Région du Kurdistan. Des spécialistes de la gouvernance et des questions constitutionnelles de la MANUI se sont penchés sur les questions entravant les relations entre Bagdad et Erbil, en particulier l'application de l'article 140 de la Constitution iraquienne, et ont présenté leurs conclusions aux autorités iraquiennes pour examen. Bagdad et Erbil ont intensifié leur coopération en matière de sécurité, en particulier dans les territoires contestés, où l'on observait une résurgence de l'EIL, et la Mission a continué de les encourager à coopérer davantage dans ce domaine et d'appuyer la mise en place d'un mécanisme de sécurité conjoint.

Tableau 1
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Tenue d'un dialogue entre Bagdad et Erbil visant à parvenir à un consensus dans l'objectif de faire face aux menaces d'atteintes à l'intégrité territoriale	Renforcement du consensus contribuant à avancer sur la voie de l'unité nationale	Prévention de la détérioration des relations entre Bagdad et Erbil à la suite du référendum sur l'indépendance	Élargissement de l'espace de dialogue concernant les grandes questions entravant l'unité nationale et la stabilité politique	Mesures prises en vue de l'établissement de mécanismes de coordination et de coopération entre Bagdad et Erbil

Adoption de lois relatives à la réforme électorale aux fins du renforcement de la confiance dans les institutions et les procédures électorales

19. En 2019, les débats politiques sur la réforme électorale sont passés au premier plan alors que la population iraquienne réclamait d'une voix de plus en plus forte une gestion indépendante et impartiale des élections et un corps législatif plus accessible et rendant mieux compte de ses activités à ses administrés. Alors que les préparatifs étaient en cours, l'Iraq a reporté les élections aux conseils provinciaux qui devaient se tenir en avril 2020 afin de se concentrer sur la révision de la législation électorale. En réponse aux réclamations du public, le Président iraquien a convoqué, en octobre 2019, un comité sur la réforme électorale, qui a établi un projet de loi électorale consolidée. Se fondant sur ce projet, le Conseil des Ministres a ensuite soumis un ensemble amendé de lois électorales au Parlement pour examen. Au début du mois de décembre 2019, la Chambre des députés

a adopté une nouvelle loi relative à la Haute Commission électorale indépendante, qui imposait la désignation de nouveaux représentants non partisans aux postes de rang supérieur et intermédiaires de la Commission électorale restructurée et prévoyait la nomination de neuf juges chargés d'exercer la fonction de commissaires électoraux. À l'issue de longues délibérations et négociations entre les blocs politiques, le Parlement a approuvé la loi relative aux élections à la Chambre des députés le 24 décembre.

20. La MANUI a apporté un appui au Comité présidentiel sur la réforme électorale et à la Commission juridique de la Chambre des députés pendant les délibérations sur le projet de loi électorale. Elle a fourni une assistance et des conseils techniques sur les bonnes pratiques et les données d'expérience en matière électorale. Dans le cadre de plusieurs consultations législatives et de réunions avec les dirigeants irakiens, il a été fait appel à l'expertise de la MANUI sur des aspects clés de la législation, notamment la composition de la Commission électorale et le renforcement du contrôle, de la transparence et de la représentativité des processus électoraux ainsi que du respect du principe de responsabilité à cet égard.
21. Dans le même temps, la MANUI a également fourni une assistance technique et un appui spécialisé à la Haute Commission électorale indépendante et à la Commission électorale indépendante de la Région du Kurdistan dans le cadre des efforts que celles-ci ont déployés pour améliorer l'exactitude des bases de données relatives aux listes électorales et la transparence et l'intégrité de leurs systèmes de gestion des résultats des scrutins. Elle a continué de dispenser des conseils de genre dans leurs programmes et activités, notamment dans le cadre d'ateliers organisés en septembre et octobre 2019 consacrés à la prise en compte des questions de genre dans les procédures électorales. À la demande de la Commission électorale indépendante de la Région du Kurdistan, elle a fourni un appui spécialisé dans le cadre de plusieurs activités de renforcement des capacités institutionnelles, notamment des activités de formation du personnel dans les provinces de Souleïmaniyé, d'Erbil et de Dahouk.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

22. Le travail effectué a contribué à instaurer durablement la paix, la sécurité et le développement, tout en réaffirmant l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, comme le montre le renforcement des moyens dont disposent les institutions électorales du pays pour organiser des élections crédibles et adopter des lois électorales qui favorisent un système politique plus accessible et plus responsable en réponse aux réclamations du public. Il a également contribué à l'élaboration et à l'adoption de politiques et pratiques améliorées qui promeuvent l'ouverture, le professionnalisme et l'intégrité des procédures électorales.

Tableau 2
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Les précédentes élections ont fait ressortir des tendances alarmantes, à savoir une baisse de la participation et des retards dans l'annonce des résultats des scrutins, ce qui a entamé la crédibilité des	La Commission électorale a étudié les possibilités d'amélioration des systèmes de gestion des listes électorales et des résultats et a envisagé plusieurs systèmes informatiques disponibles	Le Gouvernement iraquien a nommé un nouveau Conseil des commissaires à l'aide des mécanismes parlementaires de sélection existants ; les nouveaux commissaires ont décidé de tirer parti des technologies	Les enseignements tirés des élections nationales et régionales tenues en 2018 ont mis en lumière des difficultés à garantir l'ouverture et l'intégrité des procédures électorales, ainsi qu'à assurer la	Le Gouvernement iraquien a entrepris une réforme électorale afin de renforcer les capacités, la transparence et l'impartialité de la Commission électorale ainsi que d'accroître la

2015	2016	2017	2018	2019
élections et la confiance dans les institutions électorales		pour la gestion des résultats des scrutins	crédibilité des institutions électorales	représentation dans le système électoral

Respect des conventions et droits normatifs

23. Depuis le 1^{er} octobre 2019, des manifestations ont eu lieu à Bagdad et dans plusieurs provinces du sud et du centre de l'Iraq ; il s'agissait au départ de protestations contre la corruption, le chômage, les problèmes de logement et le manque de services de base, qui se sont ensuite transformées en manifestations en faveur d'une réforme globale du système politique.
24. Le grand nombre de morts et de blessés victimes de violences liées aux manifestations a exacerbé les tensions, ce qui a engendré une intensification de la violence, qui s'est poursuivie en 2020. Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2019, la Mission a recensé au moins 438 décès et 8 761 blessures graves pendant les manifestations, sans compter les 20 000 personnes qui auraient été asphyxiées par des gaz lacrymogènes selon les estimations.
25. Pendant tout le mois de novembre et le mois de décembre 2019, la Mission a constaté des tirs par balle réelle, des assassinats ciblés, des enlèvements, des arrestations arbitraires, des violences contre les médias et la détention de militants de la société civile et de défenseurs des droits humains. Dans six provinces, des établissements scolaires et universitaires étaient fermés depuis novembre, ce qui risquait de porter atteinte au droit à l'éducation.
26. La MANUI s'est employée activement à suivre la situation des droits humains et à en rendre compte tout au long des manifestations, notamment en interrogeant des manifestants, des défenseurs des droits humains, des militants de la société civile, des représentants des médias et des membres du personnel médical. Elle a également enquêté sur les allégations d'atteintes aux droits humains commises pendant les manifestations, suivi les médias sociaux et pris contact avec les autorités, notamment l'appareil de sécurité, afin de recueillir des informations et vérifier les allégations.
27. La MANUI a publié trois rapports spéciaux exposant les violations des droits humains commises dans le contexte des manifestations (recours excessif ou inapproprié à la force, mauvais traitements, violations des droits procéduraux des manifestants et militants arrêtés, entre autres). Elle a également fait part, dans ces rapports, de sa vive inquiétude concernant l'impunité dont jouissaient les « hommes armés inconnus », comme on les décrivait souvent, qui avaient commis des meurtres et des enlèvements et placé des personnes en détention arbitraire de façon délibérée. La Mission a mené de vastes activités de communication, notamment auprès du Gouvernement, des manifestants et des défenseurs des droits humains, ainsi qu'une campagne structurée de sensibilisation auprès du public, qui comprenait des communiqués de presse, des tweets et des déclarations au sujet des préoccupations concernant la protection des droits humains.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

28. Le travail effectué a contribué à instaurer durablement la paix et la sécurité en Iraq, comme le montre le fait que le Gouvernement ait ordonné aux forces de sécurité de ne pas utiliser de balles réelles dans le cadre des mesures antiémeute. Les forces de sécurité ont mieux respecté les normes internationales relatives à l'emploi de la force et des armes à feu dans le cadre du maintien de l'ordre, conformément aux recommandations et déclarations de la Mission.
29. Il a en outre été décidé de poursuivre en justice les auteurs d'infractions liées aux manifestations en vertu du Code pénal iraquien, décision qui remplace une précédente déclaration faite par le Conseil supérieur de la magistrature, qui prévoyait que les manifestants seraient poursuivis en vertu de la loi fédérale relative à la lutte contre le terrorisme.

30. Le dialogue qu'a engagé la MANUI avec des interlocuteurs clés, notamment le Cabinet du Président, le Cabinet du Premier Ministre, les centres de détention, la Direction des opérations de Bagdad et la commission parlementaire des droits de l'homme, a contribué à la libération de nombreux manifestants arrêtés à Bagdad et dans d'autres régions du pays. Les activités de sensibilisation ont également amené le Gouvernement à prendre des mesures pour protéger la liberté d'expression, notamment le rétablissement de l'accès aux médias sociaux, et pour cesser de s'ingérer dans les médias dans le but de réduire la couverture des manifestations. Une version révisée du projet de loi sur la liberté d'expression a été soumise à la Chambre des députés en 2019 et a été examinée en première lecture à la commission parlementaire des droits de l'homme. Elle a ensuite été renvoyée à la présidence du Parlement pour suite à donner.

Tableau 3
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Le Parlement iraquien a adopté des mesures visant à donner suite aux recommandations formulées dans le cadre de l'Examen périodique universel tendant à promouvoir les droits humains fondamentaux, notamment la liberté de réunion et d'expression	Le Gouvernement iraquien a établi un bureau des droits de l'homme pour donner suite aux recommandations formulées dans le cadre de l'Examen périodique universel	Le Gouvernement iraquien a continué de financer la Commission indépendante des droits de l'homme de façon à promouvoir activement la protection des libertés fondamentales en étroite collaboration avec la société civile	La Commission indépendante des droits de l'homme et la société civile se sont davantage employées à promouvoir la liberté d'expression et d'opinion	Le Gouvernement iraquien a présenté un projet de loi sur la liberté d'expression à la Chambre des députés

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : mise en œuvre du programme de réforme politique et renforcement de la gouvernance démocratique

31. En octobre 2019, le mécontentement populaire général suscité par l'augmentation des inégalités et la pénurie d'emplois et de services de base a débouché sur des manifestations massives dans les rues de la capitale nationale et des capitales régionales, dans lesquelles les manifestants réclamaient une réforme politique de grande envergure. Dans ce climat, les divisions politiques entre les groupes parlementaires et le retard pris par le Gouvernement ont encore sapé et érodé la confiance de la population dans les institutions politiques et leur volonté de réformer. Cela a empêché le Gouvernement de fournir des services et nuï à l'activité économique et à l'aide humanitaire. Le Premier Ministre a démissionné le 1^{er} décembre 2019, à l'apogée des tensions, et un gouvernement intérimaire a été formé. Celui-ci a donc dû revoir les priorités pour endiguer et calmer la contestation sociale généralisée, ce qui a entraîné de nouveaux retards dans l'adoption de textes de loi et de réformes constitutionnelles clés. Le 1^{er} février 2020, la nomination par le Président iraquien d'un nouveau premier ministre désigné a ouvert la voie à la formation d'un nouveau gouvernement et à l'adoption de réformes répondant aux aspirations du peuple.
32. La MANUI continuera d'aider les autorités iraqiennes à dégager un consensus entre différentes parties prenantes pour élaborer et mettre en œuvre des réformes constitutionnelles et d'autres réformes législatives visant à renforcer la résilience des institutions du pays et à améliorer le fonctionnement du Gouvernement. Elle continuera également de faciliter et de promouvoir le

consensus politique en vue de la mise en œuvre complète des mesures de réforme adoptées par le Parlement iraquien et les institutions en 2019 et 2020. Elle aidera le Gouvernement et la Chambre des députés à donner suite à la révision de la Constitution, en particulier aux recommandations de réforme qui ont été formulées, et veillera à ce que les lois clefs pouvant permettre d'atteindre cet objectif figurent à l'ordre du jour du Parlement. Elle soutiendra les efforts déployés par le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan pour régler par le dialogue les questions en suspens et plaidera pour l'adoption rapide de lois pouvant améliorer la relation entre les deux entités, tout particulièrement une loi sur les hydrocarbures allant dans le sens d'un partage équitable des recettes.

33. La MANUI continuera de faciliter le dialogue entre le Gouvernement et la société afin d'ouvrir la possibilité d'une plus grande collaboration sur les questions de gouvernance clefs. Enfin, elle soutiendra le Gouvernement dans sa quête de rapports de bon voisinage et sa réaffirmation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays.

Situation interne et réponse

34. Pour la MANUI, la situation était la suivante : elle avait besoin de connaissances approfondies en matière de révision constitutionnelle, notamment de tirer des enseignements utiles de la comparaison avec d'autres processus de révision constitutionnelle.
35. En réponse, la MANUI a approfondi sa connaissance de la Constitution iraquienne et son savoir institutionnel concernant les négociations relatives à la rédaction et à l'adoption de la Constitution de 2005, ainsi que concernant le processus constitutionnel et les études comparatives. Cela lui a été utile dans ses échanges avec les équipes iraqiennes chargées de la révision constitutionnelle à qui elle a donné des conseils techniques et fait des recommandations, apportant ainsi une aide essentielle à ses interlocuteurs nationaux.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

36. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à instaurer durablement la paix, la sécurité et le développement, tout en réaffirmant l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, comme devrait le montrer la mise en œuvre de mesures de réforme en faveur de la bonne gouvernance et du renforcement des partenariats politiques et de la prise de décision.

Tableau 4
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	s.o.	Le Gouvernement iraquien a entrepris une révision constitutionnelle	La Chambre des députés adopte la législation relative aux recommandations concernant les réformes politiques et constitutionnelles	Le Gouvernement iraquien met en œuvre des réformes politiques et constitutionnelles renforçant la bonne gouvernance et l'efficacité

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement de la cohésion sociale et promotion de la protection

37. La vaste campagne terroriste menée par l'EIIL de 2014 à 2017 s'est soldée par de graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises contre la population iraquienne. Ces actes sont susceptibles de constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, voire un crime de génocide, au sens du droit international. L'Iraq a été à la tête

de la lutte mondiale contre l'EIIL et a pris des mesures ambitieuses pour que les combattants de l'EIIL répondent des atrocités commises contre les Iraquiens. De janvier 2018 à octobre 2019, le système judiciaire a traité plus de 23 000 affaires liées au terrorisme et à l'EIIL ; des milliers d'autres sont encore en cours. L'Iraq a affirmé être déterminé à faire respecter le droit à un procès équitable pour promouvoir la justice.

38. La MANUI continuera à mettre en œuvre un programme axé sur la promotion du respect des droits humains et de l'état de droit afin de soutenir les activités menées par l'Iraq pour honorer ses obligations en matière de droits humains et contribuer à la lutte contre le terrorisme. Conformément au mandat de la Mission, l'objectif de ce programme est de renforcer l'état de droit afin de soutenir l'action anti-terroriste de l'Iraq, créant ainsi un environnement propice à une société plus juste et plus équitable. Le mandat de la Mission en matière de droits humains permet d'apporter un soutien crucial à la création de conditions favorables à l'édification d'une société juste et équitable respectant les droits humains de toutes les communautés. À travers le suivi des procès et la publication de rapports publics, la Mission cherchera à promouvoir les garanties de procédure permettant d'assurer un procès équitable afin de renforcer l'état de droit. Elle suivra les procès afin de rendre compte des points positifs et des points préoccupants et travaillera avec les autorités pour remédier aux défaillances.
39. Les travaux de la Mission dans ce domaine consisteront notamment à plaider auprès des autorités judiciaires pour un examen approfondi des pratiques en matière de procès et de peines en vue de renforcer les procédures de justice pénale, dans le respect de la Constitution iraquienne et des obligations du pays découlant du droit international.

Situation interne et réponse

40. Pour la Mission, la situation était la suivante : il s'agissait de mieux vérifier les allégations de violation des garanties visant à assurer l'équité du procès et des audiences, notamment les allégations selon lesquelles les accusés étaient mal représentés en justice, trop peu de temps et de moyens étaient alloués à la préparation du procès et il était difficile de contester les preuves.
41. En réponse, la Mission étendra ses activités de suivi des détentions et des procès afin de renforcer le respect de l'état de droit dans l'administration de la justice.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

42. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à instaurer durablement la paix, la sécurité et le développement, tout en réaffirmant l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, comme devraient le montrer les progrès dans le renforcement de l'état de droit pour tous les citoyens iraqiens et le respect des garanties de procédure permettant d'assurer un procès équitable afin d'éviter que de nouvelles plaintes soient déposées.

Tableau 5
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Le suivi des détentions et des procès a mis en lumière des problèmes et des défaillances dans l'application de la législation nationale et des manquements aux garanties de	Alors que le Gouvernement iraquien a commencé à poursuivre des membres présumés de l'EIIL, la MANUI a étendu ses activités de suivi des procès	Le projet de loi contre la torture a été présenté à la Chambre des députés alors que le respect des garanties de procédure permettant d'assurer un procès équitable continuait de susciter des	Adoption de la loi contre la torture; le Gouvernement iraquien élabore un plan d'action national de prévention de la torture conformément à ses engagements	Le Gouvernement iraquien met en œuvre le plan d'action national de prévention de la torture et rend compte aux mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme des mesures

2017	2018	2019	2020	2021
procédure permettant d'assurer un procès équitable ; le Gouvernement iraquien a rédigé la première loi contre la torture afin de promouvoir les garanties de procédure permettant d'assurer un procès équitable		préoccupations ; le Gouvernement iraquien a autorisé le suivi sans restriction des procès relatifs à l'EIIL	nationaux et internationaux	concrètes prises pour promouvoir le respect des garanties de procédure permettant d'assurer un procès équitable

Résultat 3 : réduction des vulnérabilités grâce au renforcement de la résilience

43. L'Iraq sort d'un conflit intense qui s'est soldé par la défaite militaire de l'EIIL ; la nation travaille désormais à la transition vers le développement durable. Alors que les besoins sont multiples au sortir du conflit, les demandes d'assistance et les stratégies de développement doivent être coordonnées et étayées et les doublons évités. Dans le même temps, l'Iraq prend du retard en ce qui concerne les infrastructures, la fourniture de services et les indicateurs socio-économiques en raison des troubles civils et du manque d'investissements.
44. La MANUI continuera à jouer un rôle moteur au sein de la communauté internationale en organisant et en dirigeant des forums de coordination pour le développement tout en répondant aux demandes ponctuelles de données et de conseils émanant sans interruption du Gouvernement et des donateurs. Elle aidera également le Gouvernement à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en s'appuyant sur le soutien apporté aux mécanismes nationaux de coordination de l'aide par le système des Nations Unies et la communauté internationale. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2020-2024, qui est le document de planification des activités de développement en Iraq établi par l'équipe de pays des Nations Unies, guidera tous les cycles de programmation de l'ONU, de la planification au contrôle de l'exécution. Il sera axé sur le renforcement de la résilience, ce qui passera par l'apport de soutien aux dirigeants irakiens, le but étant d'aider l'Iraq à s'approprier le processus de développement, et par la défense des droits et du bien-être des citoyens du pays. Il sera un mécanisme de soutien multidimensionnel aux initiatives qui favorisent les partenariats et visent à faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030.

Situation interne et réponse

45. Pour la MANUI la situation était principalement la suivante : il s'agissait d'adapter ses activités de coordination et de soutien à l'évolution rapide de la situation du pays, aux besoins en constante évolution du Gouvernement iraquien en matière d'assistance de l'ONU visant à renforcer la résilience et au nouveau plan-cadre de coopération devant guider tous les cycles de programmation de l'ONU, de la planification à la mise en œuvre et au contrôle de l'exécution.
46. En réponse, la Mission a intensifié sa planification interne en programmant plusieurs réunions de planification visant à assurer une coordination et une mise en œuvre efficaces des activités, afin d'élaborer, dans les délais convenus, un cadre global à signer avec le Gouvernement iraquien.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

47. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à instaurer la paix, la stabilité et la sécurité en Iraq, comme devrait le montrer la baisse des indicateurs socio-économiques indiquant la vulnérabilité et la diminution du nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire. La mise en œuvre du

Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2020-2024 devrait permettre de renforcer la résilience locale en : a) renforçant les actions de développement locales dans les zones où les besoins, les risques et les vulnérabilités sont les plus élevés, en mettant l'accent sur la réduction des risques et des vulnérabilités ; b) renforçant la coordination entre les partenaires pour le développement et les partenaires humanitaires afin d'aider le Gouvernement à adopter progressivement des solutions durables aux sort des personnes déplacées et à faire la transition vers un développement durable.

Tableau 6
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
Élaboration du programme biennal des Nations Unies pour le relèvement et la résilience (2018-2019)	Accompagnement du cadre pour le relèvement et le développement mis en place par le Gouvernement iraquien grâce à la promotion et à la coordination des initiatives de résilience et de stabilisation par l'intermédiaire du programme de relèvement et de résilience	Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a été élaboré en coordination avec des partenaires du Gouvernement iraquien et aligné sur les priorités nationales	Le Forum des partenaires de développement fédère les mécanismes de coordination de l'aide, grâce à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2020-2024, et facilite la prestation des services sociaux de base	Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2020-2024 est effectivement mis en œuvre, réduisant le nombre de personnes dans le besoin

Produits

48. On trouvera dans le tableau 7 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 7
Produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapports du Secrétaire général destinés au Conseil de sécurité	4	4	4	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	4	4
2. Séances du Conseil de sécurité	4	4	4	4

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5	5	5	7
3. Projets portant sur la réconciliation nationale et le rôle des femmes dans la paix et la sécurité	5	5	5	5
4. Organisation d'activités d'information du public dans tout le pays visant à renforcer la cohésion sociale et l'état de droit, le développement socio-économique et l'aide humanitaire	–	–	–	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	98	113	90	98
5. Ateliers sur la politique relative aux questions de genre, la participation des femmes aux processus électoraux et à la vie politique et les objectifs de développement durable	26	26	18	18
6. Ateliers de formation sur les techniques de médiation et de négociation, le rôle des femmes dans la paix et la sécurité, les élections transparentes et inclusives, les obligations en matière de communication de l'information prévues par les traités internationaux, la surveillance des droits humains et la communication de l'information correspondante, et les droits des femmes et des personnes en situation de handicap	72	72	72	69
7. Ateliers sur le dialogue et la participation politiques	–	15	–	11
Publications (nombre de publications)	–	–	–	2
8. Rapport sur le renforcement de la participation des femmes à la vie politique	–	–	–	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	111	124	104	121
9. Manuel sur les processus électoraux intégrant les questions de genre et manuel de formation au processus électoral pour les femmes	–	1	–	1
10. Rapports sur les violations des droits humains et la situation en matière de droits humains en Iraq, les victimes civiles, le respect par le Gouvernement du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, la protection de l'enfance et les violences sexuelles liées aux conflits, le registre biométrique des électeurs et l'amélioration de la gestion des résultats des élections, ainsi que les principaux problèmes de développement, de stabilisation et de reconstruction dans les provinces	103	108	101	110
11. Documents de synthèse et rapports techniques sur les élections destinés à la Haute Commission électorale indépendante et à la Commission électorale indépendante de la Région du Kurdistan	3	13	1	8
12. Manuel sur les droits humains destiné au personnel de police	1	1	1	1
13. Documents de planification et documents techniques sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour l'Iraq et la stratégie conjointe de mobilisation des ressources, ainsi que sur le soutien stratégique apporté au programme gouvernemental de reconstruction et de stabilisation (programme de relèvement et de résilience) et les avancées enregistrées	4	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

C. Activités de fond

Bons offices : soutien des interlocuteurs politiques et civils irakiens en ce qui concerne la réconciliation de la nation et des communautés, le transfert des pouvoirs, le fédéralisme, le partage des recettes et la gestion des frontières, la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme en Iraq et dans la région et les relations entre Bagdad et Erbil ainsi que les relations régionales ; soutien de la Haute Commission électorale indépendante fédérale et de la Commission électorale indépendante de la Région du Kurdistan pour l'application des dispositions du mémorandum d'accord conjoint et la coordination des scrutins régionaux.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions de suivi des institutions de maintien de l'état de droit, y compris les lieux de détention ; mission d'établissement des faits sur l'administration de la justice au sein du système juridique et auprès des responsables de l'application des lois afin d'assurer le suivi des violations présumées des droits humains ; missions de suivi relatives aux violences sexuelles liées aux conflits et aux enfants touchés par des conflits armés, ainsi qu'à la protection des droits des minorités, des personnes déplacées et des personnes en situation de handicap.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations sur les questions humanitaires et les questions de stabilisation, de reconstruction et de développement, et coordination et suivi des activités de relèvement et de reconstruction ; conseils sur le partage des recettes, la gestion des hydrocarbures, les différends frontaliers, le fédéralisme, la réforme du secteur de la sécurité, la participation des femmes à la vie politique, la décentralisation de l'autorité administrative et fiscale, les initiatives de réforme législative électorale et le contrôle parlementaire, la protection de l'enfance et le développement durable ; consultations sur les problèmes de droits humains et action en faveur de la cause, notamment les droits des communautés minoritaires, la législation relative à l'égalité des droits pour tous les Irakiens, et la réconciliation inclusive de la nation et des communautés.

D. Activités de communication

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, communiqués de presse et articles de presse en trois langues sur les travaux de la Mission et de l'ONU.

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations spéciales autour de certaines journées des Nations Unies, notamment la Journée des droits de l'homme, la Journée internationale des femmes, la Journée internationale de la jeunesse, la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, la campagne 16 journées de mobilisation contre la violence de genre et la Journée portes ouvertes sur les femmes et la paix ; supports d'information à l'appui d'une approche commune des Nations Unies ; bulletin d'information bimensuel et annuaire des travaux des Nations Unies en Iraq ; supports d'information de l'ONU sur les objectifs de développement durable; revues des médias deux fois par jour.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations par l'intermédiaire du site Web de la Mission et des comptes sur les médias sociaux, y compris des produits multimédia (vidéo, photos et texte) sur la Mission, les Nations Unies en Iraq et les manifestations en rapport avec l'Iraq et participation à des campagnes à l'échelle des Nations Unies, et diffusion de produits provenant du Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, communiqués de presse et articles de presse, dont des articles d'opinion, en trois langues sur les travaux de la Mission et de l'ONU.

E. Activités d'appui

Sûreté et sécurité : évaluations, analyses, exposés, rapports, plans, exercices et répétitions, soutien à la protection rapprochée, formation du personnel et services de sécurité à l'appui de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes et d'autres entités des Nations Unies présentes en Iraq.

Administration : soutien administratif et technique à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

Logistique : fourniture de moyens de transport, de logements, de services publics de distribution et de bureaux pour l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que de moyens de transport aérien pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen.

Informatique et communications : fourniture de services informatiques et de services de communication, y compris Internet, les services de données et de voix et la maintenance du matériel, à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

1. Total des ressources nécessaires

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 8

Total des ressources nécessaires (déduction faite des contributions du personnel)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2019	2020	2021	Variation	
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Total (3)	Dépenses non renouvelables (4)	2021-2020 Augmentation/ (diminution) (5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	5 098,6	5 238,2	5 310,2	–	72,0
Personnel civil	80 540,7	79 582,8	79 997,4	–	414,6
Dépenses opérationnelles	22 475,7	15 725,3	14 699,4	–	(1 025,9)
Total	108 115,0	100 546,3	100 007,0	–	(539,3)

Tableau 9

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2020	1	2	1	6	19	51	54	4	138	167	–	305	109	392	2	808
Effectif proposé pour 2021	1	2	1	6	18	50	55	4	137	166	–	303	112	390	2	807
Variation	–	–	–	–	(1)	(1)	1	–	(1)	(1)	–	(2)	3	(2)	–	(1)

49. Les ressources demandées pour la MANUI pour 2021, d'un montant de 100 007 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel), serviront à régler les dépenses correspondant au déploiement de 245 membres des contingents des Nations Unies (5 310 200 dollars), les dépenses de personnel civil recouvrant les traitements, les dépenses communes de personnel et la prime de danger (79 997 400 dollars) afférents à 807 emplois (1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 18 P-5, 50 P-4, 55 P-3, 4 P-2, 166 SM, 112 AN, 390 AL et 2 VNU) ainsi que les dépenses opérationnelles (14 669 400 dollars) liées aux consultants et services de consultants (319 000 dollars), aux voyages officiels (1 269 800 dollars), aux installations et infrastructures (3 241 400 dollars), aux transports terrestres (735 800 dollars), aux opérations aériennes (3 162 100 dollars), à l'informatique et aux communications (3 382 100 dollars), à la santé (280 000 dollars) et aux fournitures, services et matériels divers (2 309 200 dollars).

50. Le montant des ressources nécessaires pour la MANUI est estimé à 100 007 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel), soit une diminution nette de 539 300 dollars par rapport au

montant approuvé pour la Mission pour 2020. La variation nette entre les ressources demandées pour 2021 et le budget approuvé pour 2020 s'explique par :

- a) Une augmentation nette de 72 000 dollars des dépenses afférentes aux militaires et au personnel de police, qui tient principalement à l'augmentation des ressources nécessaires pour les rations, liée aux frais de mise en route du contrat avec les nouveaux fournisseurs ;
- b) Une augmentation nette de 414 600 dollars des dépenses de personnel civil, qui découle essentiellement de l'augmentation des dépenses au titre du personnel international résultant de l'application du barème des traitements révisé de janvier 2020 ;
- c) Une diminution nette de 1 025 900 dollars des dépenses opérationnelles, s'expliquant principalement par : i) la diminution des ressources nécessaires pour les voyages officiels, qui tient au recours plus fréquent aux services de visioconférence ; ii) la diminution des frais de location, la Mission ayant construit ses propres locaux à Mossoul ; iii) la diminution des dépenses liées à la maintenance et aux services divers, du fait de l'accord de partage des coûts avec l'équipe de pays des Nations Unies ; iv) la diminution des frais bancaires découlant de l'ouverture d'un compte bancaire en Iraq.

Taux de vacance de postes

51. En 2019, les taux de vacance moyens effectifs se sont établis comme suit : 1 % pour le personnel militaire ; 8 % pour le personnel recruté sur le plan international ; 8 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national ; 7 % pour les agents locaux ; 50 % pour les Volontaires des Nations Unies.
52. Les taux de vacance approuvés pour 2020 sont les suivants : 1 % pour le personnel militaire ; 8 % pour le personnel recruté sur le plan international ; 6 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents locaux ; 25 % pour les Volontaires des Nations Unies.
53. Les taux de vacances retenus pour 2021 sont les suivants : 1 % pour le personnel des contingents, 8 % pour le personnel recruté sur le plan international, 8 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 7 % pour les agents locaux. Un taux de vacance de 17 % a été appliqué pour les Volontaire des Nations Unies.

2. Effectifs nécessaires

54. Les effectifs proposés doivent permettre de servir les priorités stratégiques et opérationnelles définies pour la Mission pour 2021. Sur la base de l'évaluation de ses besoins opérationnels, la Mission prévoit de renforcer ses capacités dans certains domaines, par exemple la coordination logistique, la sécurité informatique, la sécurité au travail et le bien-être du personnel, principalement en réorientant des ressources existantes par l'intermédiaire de réaffectations, transferts et reclassements ou déclassements.
55. Les effectifs proposés tiennent compte également des conditions actuelles de sécurité, qui laissent prévoir une utilisation plus forte des outils informatiques aux fins du télétravail et des réunions en ligne et l'imposition de restrictions à la circulation du personnel et aux activités de loisir dans la zone de mission.
56. Les changements ci-après sont proposés pour 2021 :

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général

- a) Reclassement à P-4 d'un emploi d'assistant(e) spécial(e) (P-3) au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général ;
- b) Déclassement à P-3 d'un emploi de spécialiste de la planification des missions (P-4) au Bureau du (de la) Chef de cabinet ;

- c) Réaffectation d'un emploi d'assistant(e) juridique [agent(e) local(e)] du Bureau du (de la) Chef de cabinet à Bagdad au Bureau du (de la) Chef de bureau à Erbil ;

Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale

- d) Déclassement à P-3 d'un emploi de spécialiste des questions politiques (P-4) au Bureau des affaires politiques ;
- e) Transfert de Bagdad à Erbil d'un emploi d'analyste de l'information (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) du Groupe conjoint de l'analyse ;

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires

- f) Déclassement d'un emploi de spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5), qui deviendrait un emploi de coordonnateur(trice) (P-4) au Bureau de la coordination des activités de développement ;
- g) Suppression d'un emploi de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) de l'équipe de direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général ;

Appui à la Mission

Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission

- h) Transfert d'un emploi de spécialiste adjoint(e) (qualité de vie) [administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national] de la Section des ressources humaines du pilier Gestion des opérations et des ressources au Groupe chargé des questions de qualité de vie ;
- i) Transfert de la Cellule de la logistique, comprenant un emploi de logisticien(ne) (P-3) et un emploi d'assistant(e) (soutien logistique) [agent(e) local(e)], du pilier Gestion des opérations et des ressources ;
- j) Réaffectation d'un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] de la Section du génie et de la gestion des installations du pilier Gestion des opérations et des ressources, qui deviendrait un emploi d'assistant(e) chargé(e) de la sécurité au travail à l'équipe de direction ;

Pilier Gestion des opérations et des ressources

- k) Transfert d'Erbil à Bagdad d'un emploi de spécialiste des ressources humaines (agent(e) du Service mobile) de la Section des ressources humaines ;
- l) Transfert d'un emploi de spécialiste adjoint(e) (qualité de vie) [administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national] de la Section des ressources humaines au Groupe chargé des questions de qualité de vie du Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission ;
- m) Transfert d'Erbil à Bagdad d'un emploi de spécialiste des systèmes informatiques (P-3) de la Section des technologies ;
- n) Transfert de Koweït à Bagdad et d'Erbil à Mossoul, respectivement, de deux emplois [un(e) spécialiste des systèmes informatiques (Service mobile) et un(e) assistant(e) aux systèmes d'information (Service mobile)] de la Section des technologies ;
- o) Réaffectation d'un emploi d'assistant(e) aux fournitures [agent(e) local(e)] en emploi d'assistant(e) aux télécommunications [agent(e) local(e)], à la Section des technologies ;
- p) Reclassement d'un emploi d'assistant(e) aux systèmes d'information [agent(e) local(e)] en emploi de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), à la Section des technologies ;

- q) Transfert de la Cellule de la logistique, comprenant un emploi de logisticien(ne) (P-3) et un emploi d'assistant(e) (soutien logistique) [agent(e) local(e)], au Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission ;

Pilier Gestion de la prestation de services

- r) Reclassement d'un emploi de mécanicien(ne) (groupes électrogènes) [agent(e) local(e)], qui deviendrait un emploi d'ingénieur(e) adjoint(e) de 1^{re} classe (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) à la Section du génie et de la gestion des installations ;
- s) Réaffectation d'un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)], qui deviendrait un emploi d'assistant(e) chargé(e) de la sécurité au travail [agent(e) local(e)], au Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission ;
- t) Réaffectation et transfert d'Erbil à Bagdad d'un emploi d'opérateur(trice) de véhicules lourds [agent(e) local(e)], qui deviendrait un emploi d'assistant(e) aux transports [agent(e) local(e)] à la Section du transport de surface ;
- u) Transfert d'Erbil à Bagdad d'un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] et d'un emploi d'assistant(e) aux fournitures [agent(e) local(e)] du Groupe des approvisionnements essentiels ;

Pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- v) Réaffectation d'un emploi d'agent(e) de la régulation des mouvements (Service mobile) de la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes, qui deviendrait un emploi de spécialiste de la gestion des marchés (Service mobile) à la Section de la gestion des acquisitions ;
- w) Transformation et transfert de Bagdad à Erbil d'un emploi d'assistant(e) au contrôle des mouvements (Service mobile), qui deviendrait un emploi d'agent(e) de la régulation des mouvements (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) à la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes ;
- x) Réaffectation et transfert de Koweït à Bagdad d'un emploi d'opérateur(trice) de véhicules lourds [agent(e) local(e)], qui deviendrait un emploi d'assistant(e) aux transports [agent(e) local(e)] à la Section des achats.

57. On trouvera à l'annexe II du présent rapport des précisions sur les modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs de chaque unité administrative et, à l'annexe III, des précisions sur les emplois approuvés et proposés par lieu d'affectation.

a) Représentante spéciale du Secrétaire général

Tableau 10

Effectifs nécessaires : Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général

<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>									<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			
<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>

Équipe de direction de la Représentante spéciale du Secrétaire général

Effectif approuvé pour 2020	1	–	–	–	1	–	1	–	3	2	–	5	–	1	–	6
-----------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
															<i>Nations</i>	<i>Total</i>
Effectif proposé pour 2021	1	-	-	-	1	1	-	-	3	2	-	5	-	1	-	6
Variation	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe de la protection des femmes																
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	1
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	1
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe de la problématique femmes-hommes																
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	1	-	-	2
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	1	-	-	2
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe de la protection de l'enfance																
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	1	-	-	2
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	1	-	-	2
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau du (de la) Chef de cabinet																
Effectif approuvé pour 2020	-	-	1	-	3	2	5	-	11	2	-	13	11	4	-	28
Effectif proposé pour 2021	-	-	1	-	3	1	6	-	11	2	-	13	11	4	-	28
Variation	-	-	-	-	-	(1)	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau des droits de l'homme																
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	1	2	5	7	-	15	1	-	16	15	10	-	41
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	1	2	5	7	-	15	1	-	16	15	10	-	41
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau de l'information																
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	1	1	1	1	1	5	-	-	5	9	5	-	19
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	1	1	1	1	1	5	-	-	5	9	5	-	19
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Section de la sécurité																
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	-	1	5	5	2	13	82	-	95	10	116	-	221
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	-	1	5	5	2	13	82	-	95	10	116	-	221
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total																
Effectif approuvé pour 2020	1	-	1	2	10	14	19	3	50	87	-	137	47	136	-	320
Effectif proposé pour 2021	1	-	1	2	10	14	19	3	50	87	-	137	47	136	-	320
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

58. La Représentante spéciale assure les fonctions de Chef de la Mission, avec l'appui de son équipe de direction. Elle est également l'interlocutrice désignée de l'ONU pour les questions de sécurité en Iraq. Les unités administratives ci-après rendent compte directement à la Représentante spéciale : équipe de direction de la Représentante spéciale ; Groupe de la protection des femmes ; Groupe de la problématique femmes-hommes ; Groupe de la protection de l'enfance ; Bureau du (de la) Chef de cabinet ; Bureau des droits de l'homme ; Bureau de l'information ; Section de la sécurité.

Changements qu'il est proposé d'apporter à la structure de l'entité

Tableau 11

Évolution des effectifs : Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général

Unité administrative	Emplois				
	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général	-1	P-3	Assistant(e) spécial(e)	Reclassement	
	+1	P-4	Assistant(e) spécial(e)	Reclassement	
Bureau du (de la) Chef de cabinet	-1	P-4	Spécialiste de la planification des missions	Déclassement	
	+1	P-3	Spécialiste de la planification des missions	Reclassement	
	-1	AL	Assistant(e) juridique	Réaffectation	
	+1	AL	Assistant(e) administratif(ve)	Réaffectation	
Total	-				

59. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, il est proposé, pour 2021, de procéder aux modifications ci-après dans les unités administratives rendant compte directement à la Représentante spéciale :
- a) **Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général** : reclassement à P-4 d'un emploi d'assistant(e) spécial(e) (P-3). Le reclassement proposé permettrait au Bureau de la

Représentante spéciale de répondre aux besoins d'intervention supplémentaires dans certains domaines thématiques, compte tenu des profondes difficultés que l'Iraq rencontre sur des fronts multiples. Les manifestations populaires ont montré que le pays avait besoin d'une transformation large et profonde et enclenché un processus de réforme constitutionnelle et juridique. De plus, le Gouvernement et la population iraquienne ont demandé à l'ONU d'accompagner le processus de réforme électorale et la possible tenue d'élections anticipées. Ces faits nouveaux influenceront sur la situation de l'Iraq dans les années à venir et le Bureau de la Représentante spéciale devra donc interagir davantage avec une multitude d'acteurs, dont des représentants du Gouvernement iraquien, des blocs politiques, des autorités religieuses, des manifestants pacifiques et de la société civile. Les activités menées à ce titre doivent être confiées à un(e) assistant(e) spécial(e) de classe P-4 disposant de solides compétences de fond et capacités d'analyse. Le (la) titulaire aidera à établir le programme de travail de la Représentante spéciale et à en gérer l'exécution, notamment pour ce qui est de la coordination des flux d'information stratégique et des processus de décision au niveau des hauts responsables ;

b) **Bureau du (de la) Chef de cabinet :**

- i) Déclassement à P-3 d'un emploi de spécialiste de la planification des missions (P-4), pour ajuster le niveau des capacités de planification et d'appui de la Mission compte tenu de ses activités de planification au cours des dernières années ;
- ii) Réaffectation et transfert, depuis Bagdad, d'un emploi d'assistant(e) juridique [agent(e) local(e)], qui deviendrait un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] au Bureau du Chef de bureau à Erbil. Grâce à cette réaffectation, le Bureau sera mieux à même d'offrir les services d'appui administratif et organisationnels requis pour la bonne exécution des activités prescrites dans la région.

Tableau 12

Effectifs nécessaires : Équipe Iraq de la Division du Moyen-Orient et de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>		<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
										<i>de sécurité</i>	<i>général</i>		<i>Agents locaux</i>	<i>Nations Unies</i>	<i>Total</i>	
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	-	-	2	2	-	4	-	-	4	-	-	-	4
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	-	-	2	2	-	4	-	-	4	-	-	-	4
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

60. L'Équipe Iraq de la Division du Moyen-Orient et la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (2 P-4 et 2 P-3) offriront un soutien à la Mission depuis le Siège de l'Organisation, à New York. Compte tenu des incertitudes qui persistent en Iraq sur les plans politique et économique et en matière de sécurité, et du rôle crucial qu'il joue dans le processus électoral, la réconciliation et les réformes aux niveaux national et régional, il est essentiel que le Département puisse continuer de fournir le soutien nécessaire. Il est notamment chargé d'offrir un appui opérationnel, d'aider à la définition et à la hiérarchisation d'objectifs stratégiques essentiels conformes au mandat de la Mission et aux besoins politiques et d'établir le dialogue avec des États Membres et d'autres partenaires majeurs sur les plans régional et international.

b) Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale

Tableau 13

Effectifs nécessaires : Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>					
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
													<i>Agents locaux</i>			
Équipe de direction																
Effectif approuvé pour 2020	-	1	-	-	-	1	1	-	3	1	-	4	-	1	-	5
Effectif proposé pour 2021	-	1	-	-	-	1	1	-	3	1	-	4	-	1	-	5
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau de liaison de Téhéran																
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	1	-	1	-	-	2	-	-	2	1	1	-	4
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	1	-	1	-	-	2	-	-	2	1	1	-	4
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe conjoint de l'analyse																
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	-	1	1	3	-	5	-	-	5	6	1	-	12
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	-	1	1	3	-	5	-	-	5	6	1	-	12
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau des affaires politiques																
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	1	2	11	7	-	21	1	-	22	26	12	2	62
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	1	2	10	8	-	21	1	-	22	26	12	2	62
Variation	-	-	-	-	-	(1)	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau de l'assistance électorale																
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	1	2	2	-	-	5	-	-	5	2	5	-	12
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	1	2	2	-	-	5	-	-	5	2	5	-	12
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total																
Effectif approuvé pour 2020	-	1	-	3	5	16	11	-	36	2	-	38	35	20	2	95

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs recrutés sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total
													Agents locaux			
Effectif proposé pour 2021	-	1	-	3	5	15	12	-	36	2	-	38	35	20	2	95
Variation	-	-	-	-	-	(1)	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-

61. À la tête de la composante politique de la MANUI, la Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale supervise les activités du Bureau de liaison de Téhéran, du Groupe conjoint de l'analyse, du Bureau des affaires politiques et du Bureau de l'assistance électorale.

Changements qu'il est proposé d'apporter à la structure de l'entité

Tableau 14

Évolution des effectifs : Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale

Unité administrative	Emplois				
	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Bureau des affaires politiques	-1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Reclassement	
Groupe conjoint de l'analyse	+1	P-3	Spécialiste des questions politiques	Reclassement	
	-1	AN	Analyste de l'information	Transfert	Origine : Bagdad
	+1	AN	Analyste de l'information	Transfert	Destination : Erbil
Total	-				

62. Il est proposé d'apporter les changements ci-après aux effectifs des unités administratives qui rendent compte à la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale :
- Bureau des affaires politiques** : déclassement à P-3 d'un emploi de spécialiste des questions politiques (P-4), compte tenu de la rationalisation des activités rendue possible par l'appui fourni par le bureau d'Erbil et le nouveau bureau de Ninive et des contacts plus aisés avec les minorités qui soumettent des contributions pour les rapports sur le processus national de réconciliation ;
 - Groupe conjoint de l'analyse** : transfert de Bagdad à Erbil d'un emploi d'analyste de l'information (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), pour renforcer la surveillance opérationnelle du regain d'activité de l'EIL des provinces de Ninive et Kirkouk. Le (la) titulaire dialoguera avec les partenaires de lutte contre le terrorisme et les autorités locales de ces provinces, en particulier de Sinjar, Baaj et Daqouq. Cela permettra à la Mission de mieux aider le Gouvernement iraquien à lutter contre le terrorisme, en s'attachant particulièrement à s'attaquer à ses causes profondes, notamment à l'idéologie qui le sous-tend, à prévenir la radicalisation et à promouvoir une culture de tolérance.

c) Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires

Tableau 15

Effectifs nécessaires : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>					
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>		<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Équipe de direction																	
Effectif approuvé pour 2020	-	1	-	-	-	2	1	-	4	1	-	5	-	1	-	6	
Effectif proposé pour 2021	-	1	-	-	-	1	1	-	3	1	-	4	-	1	-	5	
Variation	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	(1)	
Bureau de la coordination des activités de développement																	
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	-	1	2	4	1	8	-	-	8	17	2	-	27	
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	-	-	3	4	1	8	-	-	8	17	2	-	27	
Variation	-	-	-	-	(1)	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total																	
Effectif approuvé pour 2020	-	1	-	-	1	4	5	1	12	1	-	13	17	3	-	33	
Effectif proposé pour 2021	-	1	-	-	-	4	5	1	11	1	-	12	17	3	-	32	
Variation	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	(1)	

63. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires est également Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire; il oriente l'équipe de pays des Nations Unies et coordonne les donateurs internationaux pour ce qui est de la réponse aux crises humanitaires, de la définition des stratégies et de la planification, de l'exécution et du suivi des programmes de développement à court et à long termes, comme indiqué dans le mandat de la Mission, dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2020-2024 et dans le cadre stratégique intégré.
64. Le Bureau de la coordination des activités de développement de la Mission et le Bureau du Coordonnateur résident, qui relèvent du système des coordonnateurs résidents, ont des domaines de responsabilité et des priorités distincts.
65. Le Bureau de la coordination des activités de développement est responsable des liens entre le mandat de la Mission dans le domaine du développement et les autres responsabilités qui incombent à celle-ci. Pour l'essentiel, ses effectifs sont en poste sur le terrain et sont chargés de la coordination des activités de la Mission aux niveaux régional et provincial. Ils recensent les besoins locaux, suivent la mise en œuvre des projets de développement par les acteurs des Nations Unies et assurent la coordination interorganisations et l'échange d'informations entre la MANUI, le Bureau de la

coordination des affaires humanitaires et l'équipe de pays des Nations Unies à l'appui de l'exécution du mandat.

66. Le Bureau du Coordonnateur résident aide le Coordonnateur résident à œuvrer au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement afin de mieux soutenir les efforts déployés au niveau national en vue de la réalisation du Programme 2030. Les mesures prises en ce sens s'inscrivent dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui s'appuie sur une analyse nationale solide et sur un nouvel élan en faveur de l'action collective et des partenariats et met l'accent sur les progrès à accomplir pour atteindre les objectifs de développement durable. À cette fin, dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement approuvé par l'Assemblée générale, cinq postes sont financés par le fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées pour couvrir cinq fonctions spécialisées essentielles : planification stratégique, programmation fondée sur des données factuelles, partenariats et financement du développement, gestion des données et des résultats et communication d'informations, et communication et sensibilisation.
67. Bien que le personnel du Bureau de la coordination des activités de développement et celui du Bureau du Coordonnateur résident aient des responsabilités et des fonctions distinctes, ils tirent parti de l'échange d'informations et de la collaboration dans leurs domaines de compétence respectifs, et se complètent et se renforcent mutuellement pour soutenir les activités du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire.

Changements qu'il est proposé d'apporter à la structure de l'entité

Tableau 16

Évolution des effectifs : Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires

Unité administrative	Emplois			
	Variation	Classe	Titre ou fonction	Description
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires	-1	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion des programmes	Déclassement
	+1	P-4	Coordonnateur(trice)	Déclassement
	-1	P-4	Spécialiste de la gestion des programmes	Suppression
Total	(1)			

68. Il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs des unités administratives qui rendent compte au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires :
- Équipe de direction** : suppression d'un emploi de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) de l'Équipe de direction du Bureau du Représentant spécial adjoint en raison de la capacité accrue du Service de la lutte antimines de l'ONU. Cet emploi avait été approuvé dans le budget-programme de 2016, à une époque où le Service de la lutte antimines ne disposait pas d'effectifs suffisants pour contribuer à l'enlèvement des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés et pour fournir un appui technique au Gouvernement iraquien. Les fonctions de ce spécialiste de la gestion des programmes peuvent aujourd'hui être assurées par le Service de la lutte antimines, qui dispose d'un effectif total de 58 personnes ;
 - Bureau de la coordination des activités de développement** : déclassement d'un emploi de spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5), qui deviendrait un emploi de coordonnateur(trice) (P-4). Les récentes manifestations qui ont lieu en Iraq et la transition vers

un nouveau gouvernement montrent à quel point il est urgent de mobiliser et de coordonner une aide au développement plus efficace. Il est donc proposé que cet emploi soit maintenu mais déclassé ; le ou la titulaire du nouvel emploi de coordonnateur(trice) (P-4) serait chargé(e) d'aider la Mission à soutenir le Gouvernement iraquien dans les efforts qu'il déploie pour accroître sa capacité à atténuer les effets sanitaires et économiques de la crise et à fournir des services de base.

d) Appui à la Mission

Tableau 17

Effectifs nécessaires : appui à la Mission

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs recrutés sur le plan national		Volontaires des Nations Unies		Total
													Agents locaux	Agents nationaux	Unies	Total	
Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission																	
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	1	-	1	2	-	4	2	-	-	6	-	1	-	7
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	1	-	1	3	-	5	2	-	-	7	1	3	-	11
Variation	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	1	2	-	4
Gestion des opérations et des ressources																	
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	-	1	4	5	-	10	20	-	-	30	3	42	-	75
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	-	1	4	4	-	9	20	-	-	29	3	40	-	72
Variation	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	-	(1)	-	(2)	-	(3)
Gestion de la prestation de services																	
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	-	1	4	7	-	12	21	-	-	33	4	107	-	144
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	-	1	4	7	-	12	21	-	-	33	5	105	-	143
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	(2)	-	(1)
Gestion de la chaîne d'approvisionnement																	
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	-	1	4	2	-	7	27	-	-	34	3	60	-	97
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	-	1	4	2	-	7	26	-	-	33	4	60	-	97
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	1	-	-	-
Total (appui à la Mission)																	
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	1	3	13	16	-	33	70	-	-	103	10	210	-	323

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs recrutés sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	
													Agents locaux	Nations Unies	Total	
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	1	3	13	16	-	33	69	-	102	13	208	-	323
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	3	(2)	-	-

69. L'appui à la Mission relève de la responsabilité du (de la) Chef de l'appui à la Mission, qui coordonne et supervise les trois principaux axes de travail correspondant aux piliers Gestion des opérations et des ressources, Gestion de la prestation de services et Gestion de la chaîne d'approvisionnement.
70. Le (la) Chef de l'appui à la Mission est le (la) principal(e) conseiller(ère) de la Chef de la Mission pour toutes les questions d'appui administratif et technique. Il ou elle est secondé(e) par le (la) Chef de la gestion des opérations et des ressources, chargé(e) d'assurer la coordination et le contrôle des opérations et de veiller à ce que les services d'appui essentiels soient fournis aux clients, et par le (la) Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et le (la) Chef de la gestion de la prestation de services, respectivement chargés de gérer et de coordonner les flux de biens de la chaîne d'approvisionnement et la fourniture de services techniques.
71. Le pilier Gestion des opérations et des ressources est chargé de fournir un appui général et de gérer les opérations et les ressources de la Mission. Le (la) Chef de la gestion des opérations et des ressources, qui rend compte au (à la) Chef de l'appui à la Mission, supervise la Section des ressources humaines, le Groupe des ressources financières et des résultats, la Section des technologies et les bureaux régionaux d'Erbil et de Kirkouk.
72. Le pilier Gestion de la prestation de services est chargé de fournir des services d'appui logistique essentiels à toutes les composantes de la Mission et à d'autres clients de la structure d'appui à la Mission. Le (la) Chef de la gestion de la prestation de services, qui rend compte au (à la) Chef de l'appui à la Mission, supervise le Groupe des approvisionnements essentiels, la Section de la formation, la Section du génie et de la gestion des installations, la Section du transport de surface, la Section des services médicaux et le Groupe du soutien psychosocial.
73. Le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement est chargé des processus de gestion de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement, à savoir la planification, la recherche de fournisseurs et les activités relatives à la planification de la demande, aux acquisitions, aux achats, à l'entreposage, à la gestion des biens et des stocks, au transport aérien, au contrôle des mouvements des biens et du personnel, à la veille stratégique et à la gestion de la performance des prestataires. Le (la) Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui rend compte au (à la) Chef de l'appui à la Mission, supervise la Section de la gestion centralisée des stocks, la Section de la gestion des acquisitions, la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes, la Section des achats et la Section de la gestion du matériel.

Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission

Tableau 18

Évolution des effectifs : Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission

Unité administrative	Emplois				
	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission	+1	AN	Spécialiste adjoint(e) (qualité de vie)	Transfert	Origine : Section des ressources humaines
	+1	P-3	Logisticien(ne)	Transfert	Origine : pilier Gestion des opérations et des ressources (Cellule de la logistique)
	+1	AL	Assistant(e) au soutien logistique	Transfert	Origine : pilier Gestion des opérations et des ressources (Cellule de la logistique)
	+1	AL	Assistant(e) chargé(e) de la sécurité au travail	Réaffectation	Origine : Section du génie et de la gestion des installations
Total	4				

74. Il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs des unités administratives qui rendent compte au (à la) Chef de l'appui à la Mission :
- Gain par transfert d'un emploi de spécialiste adjoint(e) (qualité de vie) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), qui serait cédé par la Section des ressources humaines du pilier Gestion des opérations et des ressources au Groupe chargé des questions de qualité de vie du personnel, l'objectif étant de coordonner plus efficacement la gestion des activités liées à la qualité de vie du personnel de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies ;
 - Réaffectation d'un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)], qui serait cédé par la Section du génie et de la gestion des installations et deviendrait un emploi d'assistant(e) chargé(e) de la sécurité au travail [agent(e) local(e)] dans l'Équipe de direction, l'objectif étant de gérer efficacement la sécurité au travail dans le complexe plus densément peuplé de Bagdad ;
 - Rattachement de la Cellule de la logistique, comprenant un emploi de logisticien(ne) (P-3) et un emploi d'assistant(e) (soutien logistique) [agent(e) local(e)], qui relevait du pilier Gestion des opérations et des ressources. Grâce à son rattachement au Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission, la Cellule de la logistique sera mieux à même d'assurer ses fonctions de coordination entre les trois piliers d'appui à la Mission.

Gestion des opérations et des ressources

Tableau 19

Évolution des effectifs : gestion des opérations et des ressources

Unité administrative	Emplois				
	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Section des ressources humaines	-1	SM	Spécialiste des ressources humaines	Transfert	Origine : Erbil
	+1	SM	Spécialiste des ressources humaines	Transfert	Destination : Bagdad

Unité administrative	Emplois					
	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description	
Section des technologies	-1	AN	Spécialiste adjoint(e) (qualité de vie)	Transfert	Destination : Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission	
	-1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques	Transfert	Origine : Erbil	
	+1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques	Transfert	Destination : Bagdad	
	-1	SM	Spécialiste des systèmes informatiques	Transfert	Origine : Koweït	
	+1	SM	Spécialiste des systèmes informatiques	Transfert	Destination : Bagdad	
	-1	SM	Assistant(e) aux systèmes informatiques	Transfert	Origine : Erbil	
	+1	SM	Assistant(e) aux systèmes informatiques	Transfert	Destination : Mossoul	
	-1	AL	Assistant(e) aux fournitures	Réaffectation		
	+1	AL	Assistant(e) aux télécommunications	Réaffectation		
	-1	AL	Assistant(e) informaticien(ne)	Reclassement		
	+1	AN	Spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Reclassement		
	Cellule de la logistique	-1	P-3	Logisticien(ne)	Transfert	Destination : Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission
		-1	AL	Assistant(e) administratif(ve)	Transfert	Destination : Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission
	Total	(3)				

75. Il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs des unités administratives qui font partie du pilier Gestion des opérations et des ressources :

a) **Section des ressources humaines :**

- i) Transfert d'un emploi de spécialiste des ressources humaines (agent(e) du Service mobile) d'Erbil à Bagdad ; le (la) titulaire de cet emploi sera chargé(e) de diriger l'équipe chargée du recrutement du personnel, des vacataires et des consultants. Il ou elle devra maintenir des échanges constants avec les gestionnaires de programmes, dont la majorité est en poste à Bagdad ;
- ii) Perte par transfert d'un emploi de spécialiste adjoint(e) (qualité de vie) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), qui serait rattaché au Groupe chargé des questions de qualité de vie du personnel au Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission, l'objectif étant de coordonner plus efficacement la gestion des activités liées à la qualité de vie du personnel de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies ;

b) **Section des technologies :**

- i) Transfert de deux emplois de spécialiste des systèmes informatiques (P-3 et agent(e) du Service mobile) d'Erbil et du Koweït à Bagdad, l'objectif étant de faire face à la charge de travail supplémentaire liée à l'appui fourni à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies

chargée de concourir à amener Daech/EIIL à répondre de ses crimes, ce qui suppose, si l'on veut assurer une prestation de services efficace, que des enquêtes criminalistiques spécialisées soient disponibles et planifiées ;

- ii) Transfert d'un emploi d'assistant(e) aux systèmes informatiques (agent(e) du Service mobile) d'Erbil à Mossoul, l'objectif étant de fournir des services informatiques, des services de communication et un soutien opérationnel au personnel basé à Mossoul et au bureau de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/EIIL à répondre de ses crimes, à Dahouk ;
 - iii) Réaffectation d'un emploi d'assistant(e) aux fournitures [agent(e) local(e)], qui deviendrait un emploi d'assistant(e) aux télécommunications [agent(e) local(e)] dont le (la) titulaire serait chargé(e) d'aider à l'installation du matériel, à la mise en place et à la configuration des logiciels et à la maintenance de la vidéosurveillance, de l'appareil de radiographie, du portique détecteur de métal, du système de contrôle d'accès et du système de notification d'urgence. Le (la) titulaire coopérerait également avec l'équipe chargée de l'infrastructure du réseau pour intégrer ces deux systèmes dans le réseau et assurer leur surveillance ;
 - iv) Reclassement d'un emploi d'assistant(e) informaticien(ne) [agent(e) local(e)], qui deviendrait un emploi de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), l'objectif étant de disposer d'un(e) fonctionnaire plus expérimenté(e) et plus qualifié(e) en informatique qui serait chargé(e) de surveiller et de gérer efficacement toutes les atteintes à la sécurité et de régler les problèmes de sécurité tout en prenant des mesures correctives pour éviter, dans la mesure du possible, qu'ils ne se reproduisent. En outre, le (la) titulaire organiserait des campagnes d'information et de sensibilisation à la sécurité informatique et effectuerait des audits de sécurité informatique pour prévenir les cybermenaces ;
- c) **Cellule de la logistique** : transfert de la Cellule de la logistique, comprenant un emploi de logisticien(ne) (P-3) et un emploi d'assistant(e) (soutien logistique) [agent(e) local(e)], au Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission. Grâce à son rattachement au Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission, la Cellule de la logistique sera mieux à même d'assurer ses fonctions de coordination entre les trois piliers d'appui à la Mission.

Gestion de la prestation de services

Tableau 20

Évolution des effectifs : gestion de la prestation de services

Unité administrative	Emplois				
	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Section du génie et de la gestion des installations	-1	AL	Assistant(e) administratif(ve)	Réaffectation	Destination : Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission
	-1	AL	Mécanicien(ne) (groupes électrogènes)	Reclassement	
	+1	AN	Ingénieur(e) adjoint(e) de 1 ^{re} classe	Reclassement	
Section du transport de surface	-1	AL	Opérateur(trice) de véhicules lourds	Réaffectation	Origine : Erbil
	+1	AL	Assistant(e) aux transports	Réaffectation	Destination : Bagdad
Groupe des approvisionnements essentiels	-1	AL	Assistant(e) administratif(ve)	Transfert	Origine : Erbil
	+1	AL	Assistant(e) administratif(ve)	Transfert	Destination : Bagdad

Unité administrative	Emplois				
	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
	-1	AL	Assistant(e) aux fournitures	Transfert	Origine : Erbil
	+1	AL	Assistant(e) aux fournitures	Transfert	Destination : Bagdad
Total	(1)				

76. Il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs des unités administratives qui font partie du pilier Gestion de la prestation de services :

a) **Section du génie et de la gestion des installations :**

- i) Réaffectation d'un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)], qui deviendrait un emploi d'assistant(e) chargé(e) de la sécurité au travail [agent(e) local(e)] au Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission et dont le (la) titulaire serait chargé(e) de gérer les questions liées à la sécurité au travail dans le complexe élargi de Bagdad. Compte tenu de l'ajout de nouveaux bureaux et logements dans le complexe de Diwan et du grand nombre de personnes y travaillant, il est devenu nécessaire de disposer d'un(e) fonctionnaire qui soit spécifiquement chargé(e) de la gestion de la sécurité au travail ;
- ii) Reclassement d'un emploi de mécanicien(ne) (groupes électrogènes) [agent(e) local(e)], qui deviendrait un emploi d'ingénieur(e) adjoint(e) de 1^{re} classe (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national). Compte tenu du déménagement de l'ensemble du personnel du complexe de Tamimi, qui sera transféré à Bagdad à la fin de l'année 2020 et s'installera dans les nouveaux logements durables et pare-souffle construits dans le complexe de Diwan, et de l'installation d'un système hybride photovoltaïque-diesel de production énergétique ainsi que d'un système de chauffage, ventilation et climatisation à économie d'énergie de type « inverter », la complexité technique et l'ampleur des travaux de génie et des fonctions y afférentes ont nettement augmenté dans le complexe de Diwan à Bagdad. À cet égard, un emploi d'ingénieur(e) adjoint(e) de 1^{re} classe (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) est donc nécessaire en raison des responsabilités accrues associées aux travaux de génie et d'entretien connexes ;

- b) **Section du transport de surface :** réaffectation d'un emploi d'opérateur(trice) de véhicules lourds [agent(e) local(e)], qui deviendrait un emploi d'assistant(e) aux transports [agent(e) local(e)] et serait transféré d'Erbil à Bagdad, l'objectif étant de faire face à l'augmentation de la charge de travail à Bagdad qui découle du soutien supplémentaire apporté à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/EIIL à répondre de ses crimes et à l'équipe de pays des Nations Unies, notamment pour ce qui est des ateliers, et du travail supplémentaire lié à la diminution du nombre de chauffeurs ; en effet, à la suite d'une évaluation des risques de sécurité, le personnel de sécurité ne conduit plus lors de déplacements liés à la sécurité depuis janvier 2019 ;

c) **Groupe des approvisionnements essentiels :**

- i) Transfert d'un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] d'Erbil à Bagdad, l'objectif étant de faire face à l'augmentation de la charge de travail liée à l'assurance qualité des services de restauration, au suivi des dépenses, à la vérification des factures et à la coordination du contrôle des accès ainsi qu'aux démarches relatives à l'obtention de visas et de permis de travail et à l'organisation d'escortes pour les prestataires internationaux, le matériel et les fournitures ;
- ii) Transfert d'un emploi d'assistant(e) aux fournitures [agent(e) local(e)] d'Erbil à Bagdad, l'objectif étant de faire face à l'augmentation de la charge de travail à Bagdad qui découle du traitement des demandes d'envoi de fournitures et de l'accélération des livraisons, des inspections techniques et de la vérification des factures, de la livraison de fournitures aux

clients, du traitement des documents liés au contrôle des accès et de l'organisation d'escortes pour le personnel, les outils, le matériel et les matières premières des fournisseurs.

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 21

Évolution des effectifs : gestion de la chaîne d'approvisionnement

Unité administrative	Emplois				
	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes	-1	SM	Assistant(e) au contrôle des mouvements	Transformation et transfert	Origine : Bagdad
	-1	SM	Spécialiste du contrôle des mouvements	Réaffectation	Destination : Section de la gestion des acquisitions
	+1	AN	Spécialiste du contrôle des mouvements	Transformation et transfert	Destination : Erbil
Section de la gestion des acquisitions	+1	SM	Spécialiste de la gestion des marchés	Réaffectation	Origine : Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes
Section des achats	-1	AL	Assistant(e) administratif(ve)	Réaffectation	Origine : Koweït
	+1	AL	Assistant(e) aux achats	Réaffectation	Destination : Bagdad
Total	-				

77. Il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs des unités administratives qui font partie du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement :

a) **Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes :**

- i) Réaffectation d'un emploi de spécialiste du contrôle des mouvements (agent(e) du Service mobile), qui deviendrait un emploi de spécialiste de la gestion des marchés (agent(e) du Service mobile) à la Section de la gestion des acquisitions, l'objectif étant de faire face à l'augmentation de la charge de travail de la Section découlant, d'une part, des responsabilités supplémentaires qui ont été confiées à celle-ci dans le cadre de la révision du cahier des charges et des spécifications techniques entreprise afin de les rendre conformes à la nouvelle politique de l'environnement des Nations Unies et, d'autre part, de l'appui fourni à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/EIIL à répondre de ses crimes ;
- ii) Transformation d'un emploi d'assistant(e) au contrôle des mouvements (agent(e) du Service mobile), qui deviendrait un emploi de spécialiste du contrôle des mouvements (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et serait transféré de Bagdad à Erbil, l'objectif étant de tirer parti des connaissances et compétences disponibles localement, notamment en matière de langue nationale, tout en fournissant un appui au transport de passagers et à l'expédition de fret à l'intérieur de la Région du Kurdistan ;

- b) **Section de la gestion des acquisitions :** réaffectation d'un emploi de spécialiste du contrôle des mouvements (agent(e) du Service mobile) de la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes, qui deviendrait un emploi de spécialiste de la gestion des marchés (agent(e) du Service mobile). En application de la stratégie environnementale du Département de l'appui opérationnel du Secrétariat, la Section de la gestion des acquisitions doit réviser le cahier des charges et les spécifications techniques afin de les rendre conformes à la stratégie.

Compte tenu des effectifs limités, cette révision prend plus de temps et ralentit l'ensemble du processus de passation de marchés. En outre, la Section gère les principaux contrats de construction et la performance des fournisseurs. Comme la MANUI doit maintenant apporter un appui à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/EIIL à répondre de ses crimes, il est devenu impératif de revoir les contrats relatifs à l'Équipe et la portée de ses travaux. En effet, l'augmentation de la charge de travail exerce une pression supplémentaire sur des ressources déjà limitées ;

- c) **Section des achats** : réaffectation d'un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)], qui deviendrait un emploi d'assistant(e) aux achats [agent(e) local(e)] et serait transféré du Koweït à Bagdad, l'objectif étant de faire face à l'augmentation de la charge de travail résultant de l'appui fourni par la Mission à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/EIIL à répondre de ses crimes. Le (la) titulaire sera responsable de la coordination entre tous les acheteurs et le Bureau du Chef des achats, basé à Bagdad. Il ou elle s'occupera principalement des besoins de la Section du génie et de la gestion des installations à Bagdad.

Bureau d'appui commun de Koweït

Tableau 22

Effectifs nécessaires : Bureau d'appui commun de Koweït

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>						
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>	
Section des ressources humaines																	
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	-	-	1	1	-	2	1	-	-	3	-	11	-	14
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	-	-	1	1	-	2	1	-	-	3	-	11	-	14
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Section des finances																	
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	-	-	1	-	-	1	5	-	-	6	-	10	-	16
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	-	-	1	-	-	1	5	-	-	6	-	10	-	16
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Section des voyages																	
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	2	-	3
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	2	-	3
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total																	
Effectif approuvé pour 2020	-	-	-	-	-	2	1	-	3	7	-	-	10	-	23	-	33

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux		
Effectif proposé pour 2021	-	-	-	-	-	2	1	-	3	7	-	10	-	23	-	33
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

78. Le Bureau d'appui commun de Koweït continuera de fournir des services d'appui à la MANUI, à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et à d'autres entités, à savoir le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/EIIL à répondre de ses crimes, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). Les ressources dont dispose le Bureau sont fonction du nombre de clients (personnel recruté sur les plans international et national et agents en tenue) qui reçoivent ses services.
79. Les effectifs du Bureau restent intégrés au budget de la MANUA, de la MANUI et du BINUH et comptent 39 emplois de temporaire financés par la MANUA, 33 financés par la MANUI (2 P-4, 1 P-3, 7 SM et 23 AL) et 2 financés par le BINUH.

3. Ressources financières

Tableau 23

Ressources financières, par catégorie de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2019	2020	2021	2021	Variation
	Dépenses	Crédits ouverts	Total	Dépenses non renouvelables	2021-2020 Augmentation/ diminution
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
I. Militaires et personnel de police					
Contingents	5 098,6	5 238,2	5 310,2	-	72,0
Total partiel (catégorie I)	5 098,6	5 238,2	5 310,2	-	72,0
II. Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	57 579,3	56 529,1	56 728,4	-	199,3
Personnel recruté sur le plan national	22 942,8	23 037,4	23 250,1	-	212,7
Volontaires des Nations Unies	18,6	16,3	18,9	-	2,6
Total partiel (catégorie II)	80 540,7	79 582,8	79 997,4	-	414,6
III. Dépenses opérationnelles					
Consultants et services de consultants	166,9	309,7	319,0	-	9,3
Voyages officiels	938,6	1 503,1	1 269,8	-	(233,3)
Installations et infrastructures	4 168,4	3 717,9	3 241,4	-	(476,5)

Catégorie de dépenses	2019	2020	2021	2021	Variation
	Dépenses	Crédits ouverts	Total	Dépenses non renouvelables	2021-2020 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Transports terrestres	2 426,3	733,1	735,8	–	2,7
Opérations aériennes	3 471,9	3 162,1	3 162,1	–	–
Communications et informatique	8 476,4	3 436,4	3 382,1	–	(54,3)
Santé	151,5	210,9	280,0	–	69,1
Fournitures, services et matériel divers	2 675,7	2 652,1	2 309,2	–	(342,9)
Total partiel (catégorie III)	22 475,7	15 725,3	14 699,4	–	(1 025,9)
Total	108 115,0	100 546,3	100 007,0	–	(539,3)

4. Analyse des ressources nécessaires

Militaires et personnel de police

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses 2019	Crédits ouverts 2020	Total 2021	Variation 2021-2020
Contingents	5 098,6	5 238,2	5 310,2	72,0

80. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 5 310 200 dollars pour déployer 245 membres des contingents ; ce montant servirait à financer : a) les remboursements aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard (2 743 200 dollars) ; b) les frais de voyage liés au déploiement, à la relève et au rapatriement (514 500 dollars) ; c) l'indemnité de permission (51 000 dollars) ; d) l'indemnité journalière (75 000 dollars) ; e) l'indemnité à verser en cas de décès ou d'invalidité (64 700 dollars) ; f) les rations (1 724 100 dollars) ; g) le matériel majeur (5 500 dollars) ; h) le transport et le déploiement du matériel appartenant aux contingents (132 200 dollars). À ce titre, un taux de vacance de 1 % a été appliqué.
81. L'augmentation tient principalement aux dépenses supplémentaires occasionnées par les frais de mise en route des nouveaux prestataires de services pour les rations, qui sont compensées en partie par la réduction des dépenses liées au fret des bagages autorisés pour les troupes pendant leur rotation de six mois.

Personnel civil

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses 2019	Crédits ouverts 2020	Total 2021	Variation 2021-2020
Personnel recruté sur le plan international	57 579,3	56 529,1	56 728,4	199,3

82. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 56 728 400 dollars au titre des traitements (27 293 200 dollars), des dépenses communes de personnel (25 990 700 dollars) et de la prime de danger (3 444 500 dollars) afférents à 303 emplois de temporaires pourvus par du personnel recruté sur le plan international (1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 18 P-5, 50 P-4, 55 P-3, 4 P-2 et 166 SM). À ce titre, un taux de vacance de 8 % a été appliqué.

83. L'augmentation est principalement due aux dépenses supplémentaires résultant de l'application de barèmes des traitements révisés à compter du 1^{er} janvier 2020 et de l'application, dans le projet de budget pour 2021, d'un taux de vacance inférieur (8 %) contre 11 % dans le budget approuvé pour 2020 ; elle est en partie compensée par la suppression proposée d'un emploi de la classe P-4, comme expliqué au paragraphe 68 a) ci-dessus.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses 2019</i>	<i>Crédits ouverts 2020</i>	<i>Total 2021</i>	<i>Variation 2021-2020</i>
Personnel recruté sur le plan national	22 942,8	23 037,4	23 250,1	212,7

84. Des ressources s'élevant à 23 250 100 dollars sont proposées pour couvrir les salaires (16 162 600 dollars), les dépenses communes de personnel (5 059 200 dollars), la prime de danger (1 953 300 dollars) et les heures supplémentaires (75 000 dollars) pour 502 emplois de temporaires pourvus par du personnel recruté sur le plan national (112 AN et 390 AL). Des taux de vacance de 8 % et 7 % respectivement ont été appliqués pour les emplois temporaires d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et les emplois temporaires d'agent(e) local(e).
85. L'augmentation est principalement due à une hausse du taux mensuel de la prime de danger, qui passe de 585 dollars par personne en 2020 à 650 dollars par personne en 2021, aux barèmes des salaires révisés appliqués à compter d'avril 2019 et à la création de trois nouveaux emplois temporaires d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national en raison des propositions de transformation et de reclassement. L'augmentation des ressources nécessaires est compensée par une diminution des dépenses due à l'application en 2021 de taux de vacance plus élevés de 8 % et de 7 % respectivement pour les emplois temporaires d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et d'agent(e) local(e), contre un taux de 6 % pour ces emplois dans le budget 2020, ainsi qu'à la réduction de deux emplois d'agent(e) local(e) en raison des propositions de suppression et de reclassement.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses 2019</i>	<i>Crédits ouverts 2020</i>	<i>Total 2021</i>	<i>Variation 2021-2020</i>
Volontaires des Nations Unies	18,6	16,3	18,9	2,6

86. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 18 900 dollars pour déployer deux Volontaires des Nations Unies. À ce titre, un taux de vacance de 17 % a été appliqué.
87. Cette augmentation est principalement due à l'application d'un taux de vacance plus faible : 17 % en 2021 contre 25 % dans le budget 2020.

Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses 2019</i>	<i>Crédits ouverts 2020</i>	<i>Total 2021</i>	<i>Variation 2021-2020</i>
Consultants et services de consultants	166,9	309,7	319,0	9,3

88. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 319 000 dollars au titre des services consultatifs techniques ou spécialisés que la Mission reçoit sur les questions de fond, notamment des analyses conjointes, des activités relatives aux questions électorales, des séances d'information du public et des formations et à l'intention du personnel de la MANUI.

89. La hausse est principalement due à l'augmentation des ressources nécessaires au titre des consultants pour le Bureau de l'assistance électorale et le Groupe conjoint de l'analyse en prévision des élections.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses 2019</i>	<i>Crédits ouverts 2020</i>	<i>Total 2021</i>	<i>Variation 2021-2020</i>
Voyages officiels	938,6	1 503,1	1 269,8	(233,3)

90. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 1 269 800 dollars pour financer les voyages officiels effectués principalement dans la zone de la Mission, afin de mener des consultations avec des responsables gouvernementaux, des donateurs et des organisations non gouvernementales, de superviser les bureaux locaux et régionaux, de mener des consultations politiques avec des entités locales et de conduire des missions d'évaluation de la situation des droits humains, et les voyages officiels que la Représentante spéciale du Secrétaire général et ses hauts collaborateurs effectuent en dehors de la zone de la Mission pour veiller à l'exécution du mandat de la Mission, mener des consultations politiques de haut niveau avec diverses entités, rencontrer des interlocuteurs haut placés au Siège de l'Organisation et rendre compte de la situation au Conseil de sécurité (762 800 dollars) ainsi que les déplacements effectués à des fins de formation (507 000 dollars).
91. La diminution est principalement due à l'utilisation accrue des services de vidéoconférence dans la mesure du possible pour les consultations au sein de la Mission.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses 2019</i>	<i>Crédits ouverts 2020</i>	<i>Total 2021</i>	<i>Variation 2021-2020</i>
Installations et infrastructures	4 168,4	3 717,9	3 241,4	(476,5)

92. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 3 241 400 dollars au titre : a) du matériel de génie (54 600 dollars) ; b) des installations préfabriquées (127 000 dollars) ; c) des groupes électrogènes et du matériel électrique (68 000 dollars) ; d) du mobilier (20 000 dollars) ; e) du matériel de bureau et d'autres équipements (60 000 dollars) ; f) du matériel de sûreté et de sécurité (335 200 dollars) ; g) de la location de locaux (250 300 dollars) ; h) des services collectifs de distribution et des services d'élimination des déchets (471 700 dollars) ; i) des services d'entretien (632 300 dollars) ; j) des services de sécurité (418 400 dollars) ; k) des travaux de construction, de transformation, de rénovation et de gros entretien (177 400 dollars) ; l) des articles de papeterie et fournitures de bureau (99 400 dollars) ; m) des pièces de rechange et fournitures (90 300 dollars) ; n) des matériaux de construction et fournitures pour la défense des périmètres (45 000 dollars) ; o) des carburants et lubrifiants (319 800 dollars) ; p) des fournitures sanitaires et articles de nettoyage (72 000 dollars).
93. Cette diminution est principalement due à la réduction des dépenses de location de locaux, la Mission ayant construit ses propres logements à Mossoul, et à la réduction des dépenses au titre des services d'entretien résultant de l'accord de partage des coûts avec l'équipe de pays des Nations Unies, qui sont en partie compensées par des dépenses supplémentaires pour l'acquisition de matériel de sûreté et de sécurité, ainsi que de groupes électrogènes et de matériel électrique.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses 2019</i>	<i>Crédits ouverts 2020</i>	<i>Total 2021</i>	<i>Variation 2021-2020</i>
Transports terrestres	2 426,3	733,1	735,8	2,7

94. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 735 800 dollars au titre : a) de l'acquisition de véhicules et de matériel pour les ateliers (80 400 dollars) ; b) de la location de véhicules (39 300 dollars) ; c) des réparations et de l'entretien (79 600 dollars) ; d) de l'assurance responsabilité (18 800 dollars) ; e) des pièces de rechange (377 700 dollars) ; f) des carburants et lubrifiants (140 000 dollars).
95. L'augmentation est principalement due à des dépenses supplémentaires pour le remplacement des vitres blindées des véhicules blindés en raison de l'usure.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses 2019</i>	<i>Crédits ouverts 2020</i>	<i>Total 2021</i>	<i>Variation 2021-2020</i>
Opérations aériennes	3 471,9	3 162,1	3 162,1	–

96. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 3 162 100 dollars pour couvrir les dépenses liées à la flotte aérienne de la Mission, composée de deux avions, qui devraient totaliser 975 heures de vol. Ce montant servira à payer : a) des services (16 000 dollars) ; b) les redevances d'atterrissage et de manutention au sol (170 700 dollars) ; c) les indemnités de subsistance des équipages (10 600 dollars) ; d) les carburants et les lubrifiants (525 000 dollars) ; e) les frais de location et d'exploitation (2 424 300 dollars) ; f) l'assurance responsabilité (15 500 dollars).

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses 2019</i>	<i>Crédits ouverts 2020</i>	<i>Total 2021</i>	<i>Variation 2021-2020</i>
Communications et informatique	8 476,4	3 436,4	3 382,1	(54,3)

97. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 3 382 100 dollars au titre : a) de l'acquisition de matériel de communication et de matériel informatique (115 600 dollars) ; b) des services de télécommunication et de réseau (674 200 dollars) ; c) de l'entretien du matériel et des services d'appui aux communications (1 571 300 dollars) ; d) des pièces de rechange et fournitures (363 300 dollars) ; e) des logiciels, licences et redevances (523 500 dollars) ; f) des services d'information et de publication (134 200 dollars).
98. Cette diminution est principalement due à la baisse des coûts liés aux frais de location du répéteur de satellite et aux services d'accès à Internet au titre des télécommunications et des services de réseau.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses 2019</i>	<i>Crédits ouverts 2020</i>	<i>Total 2021</i>	<i>Variation 2021-2020</i>
Santé	151,5	210,9	280,0	69,1

99. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 280 000 dollars pour financer l'acquisition d'équipement (15 500 dollars), des services de santé (161 700 dollars) et l'achat de fournitures (102 800 dollars).
100. Cette augmentation est principalement due au remplacement de l'équipement médical, à la hausse des coûts des évacuations sanitaires aériennes et des hospitalisations dans les hôpitaux hors mission et à la fourniture par des vacataires de services psychosociaux pour la promotion de la santé mentale du personnel de la mission.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses 2019</i>	<i>Crédits ouverts 2020</i>	<i>Total 2021</i>	<i>Variation 2021-2020</i>
Fournitures, services et matériel divers	2 675,7	2 652,1	2 309,2	(342,9)

101. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 2 309 200 dollars au titre : a) de la détente et des loisirs (41 200 dollars) ; b) des honoraires, fournitures et services liés à la formation (136 600 dollars) ; c) des frais de représentation divers (25 000 dollars) ; d) de l'assurance générale (45 000 dollars) ; e) des frais bancaires (72 200 dollars) ; f) des demandes de règlement diverses (8 000 dollars) ; g) des divers coûts liés au fret (365 600 dollars) ; h) des rations (137 600 dollars) ; i) des services contractuels individuels (177 600 dollars) ; j) de services divers (1 300 400 dollars).
102. Cette diminution est principalement due à la réduction des dépenses en matière de services divers en raison de l'augmentation du partage des coûts avec l'équipe de pays des Nations Unies et de la baisse des frais bancaires due à l'ouverture d'un compte bancaire en Iraq. Cette diminution est en partie compensée par des dépenses supplémentaires en matière de fret et de coûts connexes liés à l'acquisition d'équipements de sûreté et de sécurité, de générateurs et de matériel électrique, ainsi que par des dépenses supplémentaires au titre des vacataires pour renforcer l'appui aux services de sécurité et de navettes aéroportuaires.

II. État d'avancement des travaux de rénovation des locaux du futur complexe intégré du siège à Bagdad

103. Le fonds d'affectation spéciale pour la construction et la rénovation du complexe des Nations Unies à Bagdad a été créé pour construire à Bagdad un complexe intégré qui accueillerait tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies travaillant en Iraq.
104. Le 31 mars 2010, le fonds d'affectation spéciale a reçu 25 millions de dollars du Gouvernement iraquien et un montant de 760 600 dollars de la part des Gouvernements grec, italien, luxembourgeois, polonais, suédois et tchèque, qui provient du transfert de leurs contributions à l'ancien fonds d'affectation spéciale d'appui à l'entité spécialement chargée d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq. En juin 2011, le fonds a reçu une nouvelle contribution de 25 millions de dollars du Gouvernement iraquien, ce qui porte la somme totale reçue par le fonds à 50 760 600 dollars.
105. En mars 2020, 54 699 194 dollars avaient été alloués au fonds d'affectation spéciale (dont des intérêts produits d'un montant total de 3 938 594 dollars), dont 53 413 372 dollars avaient été dépensés pour différents projets de rénovation ou de construction et 9 997 dollars avaient été affectés à d'autres projets, ce qui laisse un budget non utilisé de 1 275 825 dollars.
106. Les projets du fonds d'affectation spéciale qui sont en cours ou en phase finale de passation de marchés comprennent la construction d'un immeuble de trois étages (6 887 594 dollars), la rénovation du bâtiment administratif principal (1 530 961 dollars), la rénovation du bâtiment du portail de sécurité et la remise en état des miradors (481 222 dollars) et l'agrandissement des installations de blanchisserie (509 872 dollars), tous situés à Bagdad.
107. Le fonds d'affectation spéciale pour la construction et la rénovation du complexe des Nations Unies à Bagdad sert à financer quatre fonctionnaires recrutés sur le plan international et trois fonctionnaires recrutés sur le plan national. Ces emplois temporaires sont les suivants : un(e) spécialiste du budget (projets) (P-3), un(e) ingénieur(e) de projet (P-3), un(e) fonctionnaire d'administration (agent(e) du Service mobile), un(e) responsable et coordonnateur(trice) des projets informatiques (agent(e) du Service mobile), les emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national étant un(e) d'ingénieur(e) du génie civil (adjoint(e) de 1^{re} classe), un(e) d'ingénieur(e) mécanicien(ne) et un(e) géomètre.

Annexe I

Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/263 A ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Résolution 74/263 de l'Assemblée générale, section XVIII

Prie le Secrétaire général de continuer de privilégier la solution consistant à transformer les emplois existants en emplois soumis à recrutement national chaque fois que possible, de renforcer les capacités locales des missions politiques spéciales et de lui rendre compte de la question dans les prochains projets de budget (par. 9)

Prie le Secrétaire général de mener à bien dans les meilleurs délais le recrutement aux emplois vacants actuellement pourvus moyennant l'octroi d'une indemnité de fonctions et de faire figurer dans les projets de budget des missions politiques spéciales en 2020 des informations sur les affectations temporaires donnant lieu au versement d'une indemnité de fonctions, y compris sur la durée de ces affectations et sur l'avancement des procédures de recrutement correspondantes (par. 10)

Rappelle, comme elle l'a déjà prescrit, que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée (par. 11)

Comme suite à cette demande, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) propose de nationaliser un emploi. En outre, les emplois internationaux qui deviennent vacants continuent de faire l'objet d'un examen en vue de leur nationalisation. La Mission applique cette stratégie depuis trois ans et la poursuivra afin d'utiliser au mieux le personnel local.

L'indemnité de fonctions est accordée au personnel de la MANUI ou au personnel d'autres entités qui exerce temporairement des fonctions de niveau supérieur lorsque les procédures de recrutement habituelles ne peuvent être menées à bien parce que la personne titulaire de l'emploi détient un droit sur celui-ci. La MANUI continue de s'efforcer d'accélérer les recrutements afin de pourvoir les emplois actuellement occupés en utilisant l'indemnité de fonctions tout en réduisant les délais de recrutement grâce au suivi constant réalisé avec les gestionnaires de programme. Toutefois, en avril 2020, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a gelé les recrutements pour tous les emplois vacants relevant du budget ordinaire.

Le recours à des consultants est proposé après avoir déterminé, par un examen du tableau d'effectifs, qu'aucun(e) spécialiste n'est disponible dans la zone de la mission. Il s'agit principalement de domaines spécialisés tels que l'appui électoral à la Haute Commission électorale indépendante et à la Commission électorale indépendante de la Région du Kurdistan, ainsi que la recherche d'informations, les conseils techniques et l'analyse des tendances en matière d'insurrection, de terrorisme, de questions politiques et militaires et d'énergie pour aider la Mission à formuler des recommandations visant à appuyer le Gouvernement iraquien.

Rappelle le paragraphe 39 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de rendre compte des coefficients de dotation en véhicules et en matériel informatique et de justifier dans les projets de budget des missions toute dotation qui serait supérieure au coefficient standard (par. 12)

Rappelle le paragraphe 41 du rapport du Comité consultatif et engage le Secrétaire général à veiller à ce que les accords de partage des coûts soient améliorés afin que les ressources soient utilisées au mieux (par. 13)

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/74/7/Add.6](#)

La MANUI appuiera les travaux menés par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes aux fins de l'exécution du mandat que le Conseil de sécurité a confié à celle-ci dans sa résolution [2379 \(2017\)](#), et à cet effet elle mettra en commun les informations dont elle dispose, donnera des conseils juridiques et apportera un appui opérationnel, logistique et administratif, ainsi qu'un appui en matière de sécurité, selon le principe du recouvrement des coûts (voir aussi par. 27). Le Comité consultatif rappelle encore une fois que l'appui administratif fourni par une entité des Nations Unies à une autre doit donner lieu à remboursement (voir [A/73/498/Add.5](#), par. 7) (par. 5)

La MANUI a examiné l'allocation du matériel informatique et des véhicules et confirme que les allocations respectent les coefficients prévus par les directives applicables. Tout le personnel est équipé de matériel informatique selon un ratio de 1 pour 1. En outre, 40 ordinateurs sont alloués au Centre de formation, 43 au Bureau d'appui commun de Koweït, 20 à l'Unité de gardes des Nations Unies, 26 servent de matériel de rechange, 10 sont utilisés pour la programmation des serveurs et des équipements radio, 7 pour le système de contrôle et de suivi des déplacements des véhicules et 5 pour les systèmes de transmission de données à haute fréquence. La Mission examine chaque année ses besoins en véhicules avant l'élaboration du projet de budget-programme et veille au respect de ses besoins opérationnels et des coefficients standard. La MANUI respecte actuellement les coefficients relatifs au matériel informatique et aux véhicules.

La mission continue d'examiner les accords de partage des coûts avec l'équipe de pays des Nations Unies et les met continuellement à jour en fonction de l'évolution des coûts contractuels et de l'empreinte de l'équipe de pays des Nations Unies pour ce qui est des services communs fournis. Ces services comprennent les bureaux et les logements, la sécurité des locaux, les services de navette aéroportuaire, le transport aérien et les escortes de sécurité, selon l'évaluation des risques de sécurité.

La MANUI fournit un appui logistique à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, en application de la résolution [2379 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, dans les domaines de la gestion financière, de l'ingénierie, des technologies de l'information, du transport (aérien et aéroportuaire), des soins médicaux, du maintien des fonctions vitales, de la gestion des biens et des achats. L'Équipe d'enquêteurs a intégré du personnel à la MANUI dans la plupart de ces domaines. Tout autre appui en matière de logement résidentiel, de sécurité ou répondant à un besoin ponctuel est fourni moyennant remboursement. Le soutien à l'Équipe d'enquêteurs est régi par un accord de prestation de services entre les deux missions et continuera d'être révisé en fonction des besoins afin que les deux parties remplissent leurs obligations respectives.

En ce qui concerne le cadre de budgétisation axée sur les résultats présenté à la section 4 du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif note par exemple, d'après les informations reçues en réponse à sa demande, que pour l'indicateur de succès consacré à l'appui à la réforme des institutions et des procédures électorales en Iraq, la Mission ne peut être tenue responsable de l'annonce et de la certification en temps voulu des résultats des élections. Le Comité réaffirme, qu'à son avis, il faut améliorer certains indicateurs de succès pour mieux rendre compte des résultats pouvant véritablement être crédités aux entités des Nations Unies et plus précisément des activités dont elles sont comptables (voir aussi A/69/628, par. 35, A/71/595/Add.5, par. 5, et A/73/498/Add.5, par. 8) (par. 6)

Le Secrétaire général présente dans le tableau 8 et dans l'annexe III de son rapport les besoins en effectifs du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires, qui est également Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire. À la section III.B, il indique qu'aucun changement n'est proposé pour les 33 emplois temporaires qui relèvent du Bureau, car ils sont nécessaires à l'exécution des activités de développement. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à la suite d'un examen des fonctions d'appui du pilier Développement, la MANUI avait, de l'avis du Secrétaire général, donné effet aux dispositions de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le système de développement et la réforme du système des coordonnateurs résidents et que le recrutement avait été lancé pour les cinq emplois qui avaient été jugés nécessaires pour appuyer le Coordonnateur résident, emplois qui seront financés par le fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées. Le Comité consultatif regrette que la MANUI n'ait pas proposé d'ajuster ses effectifs à la suite de l'examen et n'est pas convaincu que les emplois susmentionnés sont suffisamment justifiés. Il estime que des éclaircissements doivent être apportés concernant les effectifs nécessaires à la mise en œuvre intégrale de la réforme du système des coordonnateurs résidents et des dispositions de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale. Il formule des observations et recommandations sur le système des coordonnateurs résidents dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/74/7/Add.1) (par. 13)

Dans le domaine de l'assistance électorale, les activités de la Mission se concentrent sur la fourniture de conseils et d'un appui à la Haute Commission électorale indépendante et à la Commission électorale indépendante de la Région du Kurdistan pour les élections et le référendum, afin d'améliorer leur capacité d'organiser et de réaliser des activités électorales. Les activités spécifiques dont la Mission pourrait être tenue responsable comprennent la fourniture d'avis écrits, de conseils techniques et d'activités de formation ciblées visant à améliorer les lois, la réglementation, les procédures et les capacités permettant aux Commissions de gérer et de publier les résultats des élections. En tant que tels, les indicateurs de succès tels que formulés dans le projet de budget-programme pour 2021 sont basés sur ce qui pourrait être réalisé par la Mission et sont conformes aux activités qu'elle a menées et dont elle pourrait être tenue responsable.

En 2018, le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire comptait 48 personnes, dont le personnel du Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire, qui à l'époque appuyait le Représentant spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire. Compte tenu de l'évolution de la situation en Iraq, le Conseil de sécurité a demandé, dans sa résolution 2367 (2017), qu'il soit procédé à une évaluation externe indépendante ; plusieurs recommandations ont été formulées à l'intention de la MANUI dans cette enquête, dont une révision du rôle du Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire.

Le Conseil de sécurité a approuvé ces recommandations. Le Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire a été supprimé lors du cycle budgétaire suivant (budget 2019) et le Bureau de la coordination du développement a été créé pour que la MANUI soit plus en cohérence avec : a) le nouveau mandat, qui donne à la Mission des responsabilités plus importantes en matière de coordination et d'exécution des programmes de développement et des réformes économiques ; et b) l'urgence croissante d'aider l'Iraq à faire face à la progression de l'instabilité causée par le manque de développement et d'emplois.

Placé sous l'autorité du Représentant spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action

En ce qui concerne la location et l'exploitation d'un avion, le Comité consultatif a été informé que le coût unitaire des heures de vol était passé de 620 dollars en 2019 à 850 dollars en 2020. Ayant demandé des précisions, il a été informé que le nombre d'heures de vol d'un avion utilisé à la fois par la MANUI et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, sur la base d'un accord de partage des coûts, avait été fixé à 43 pour un coût unitaire de 620 dollars, alors qu'il aurait dû être fixé à 275 pour un coût unitaire de 850 dollars. Le Comité compte que le Secrétaire général donnera des précisions à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, et lui expliquera la raison de la variation du nombre et du coût des heures de vol entre 2019 et 2020 et l'incidence de cette variation sur les ressources nécessaires aux opérations aériennes. Il compte également que l'avion sera utilisé aussi efficacement que possible et recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de lui donner des informations détaillées et exactes à ce sujet dans le prochain projet de budget (par. 22)

En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion, le Comité a été informé qu'au 30 juin 2019, seulement 23 % des billets d'avion avaient été achetés au moins deux semaines avant le voyage. Le Secrétaire général indique que le

humanitaire, l'actuel Bureau de la coordination du développement répond au besoin croissant et urgent de coordination et de programmation du développement parmi les donateurs internationaux, les entités des Nations Unies et les homologues gouvernementaux. Les cinq emplois (dont trois nationaux) du fonds d'affectation spéciale permettent de faire face à la charge de travail supplémentaire à long terme liée à l'aide apportée à l'Iraq pour ce qui est de contrôler la réalisation des objectifs de développement durable d'ici 2030 et d'atteindre lesdits objectifs.

Alors que le Bureau de la coordination du développement consolide cette transition, la MANUI propose, dans le projet de budget-programme 2021, de supprimer un emploi de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) qui n'est plus nécessaire pour appuyer le Service de la lutte antimines de l'ONU, et de reclasser (déclasser) un emploi de spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5) qui deviendrait un emploi de coordonnateur(trice) (P-4). Les changements proposés permettront de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires et d'accroître l'efficacité de la Mission dans l'exécution de ses mandats, en particulier dans le domaine du développement.

La Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes de la MANUI donne l'assurance que l'avion sera utilisé aussi efficacement que possible dans le respect de l'initiative du Secrétaire général visant à accroître l'efficacité et la rentabilité des moyens aériens et que les informations fournies dans le projet de budget-programme pour 2021 sont exactes et reflètent les besoins réels pour appuyer l'exécution du mandat.

Le faible taux de conformité de 23 % pour 2019 est principalement dû à la délivrance tardive des visas destinés aux membres de l'Unité de gardes des Nations Unies qui se rendent en Iraq par rotations. La Mission continuera à veiller à ce que les billets soient

faible taux d'application des directives s'explique par l'inclusion de données relatives aux voyages autorisés au titre des avantages du personnel ([A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.6](#), sect. III.B). Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale s'est inquiétée à plusieurs reprises du faible taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Le Comité réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines dans lesquels les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi [A/74/7/Add.2](#), par. 21). En outre, le Comité compte que, dans les futurs projets de budget, une distinction sera faite entre les données relatives aux voyages autorisés au titre des avantages du personnel et les données relatives aux autres voyages officiels, afin qu'il soit rendu compte correctement du taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Il examine plus avant la question de la suite donnée à ces directives dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 ([A/74/7](#), chap. I, par. 99 et 100) (par. 26)

réservés dans les délais prescrits et à ce que les demandes d'autorisation de voyage soient traitées de manière à respecter les directives imposant l'achat des billets 16 jours au moins avant le départ.

Annexe II

Proposition concernant l'évolution des effectifs par unité administrative

Unité administrative	Emplois approuvés pour 2020	Modifications proposées					Emplois proposés pour 2021
		Suppression	Réaffectation	Transfert	Transformation	Reclassement	
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général							
Équipe de direction	6	–	–	–	–	^a	6
Groupe de la protection des femmes	1	–	–	–	–	–	1
Groupe de la protection de l'enfance	2	–	–	–	–	–	2
Groupe de la problématique femmes-hommes	2	–	–	–	–	–	2
Bureau du (de la) Chef de cabinet	28	–	^b	–	–	^c	28
Bureau des droits de l'homme	41	–	–	–	–	–	41
Bureau de l'information	19	–	–	–	–	–	19
Section de la sécurité	221	–	–	–	–	–	221
Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale							
Équipe de direction	5	–	–	–	–	–	5
Bureau de liaison à Téhéran	4	–	–	–	–	–	4
Groupe conjoint de l'analyse	12	–	–	^d	–	–	12
Bureau des affaires politiques	62	–	–	–	–	^e	62
Bureau de l'assistance électorale	12	–	–	–	–	–	12
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires							
Équipe de direction	6	(1) ^f	–	–	–	–	5
Bureau de la coordination des activités de développement	27	–	–	–	–	^g	27
Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission							
Équipe de direction	5	–	1 ^h	–	–	–	6
Groupe de l'environnement	1	–	–	–	–	–	1
Groupe de la planification, du contrôle et de la mise en conformité	1	–	–	–	–	–	1
Groupe chargé des questions de qualité de vie	–	–	–	1 ⁱ	–	–	1
Cellule de la logistique	–	–	–	2 ^j	–	–	2
Gestion des opérations et des ressources							
Équipe de direction	6	–	–	–	–	–	6
Cellule de la logistique	2	–	–	(2) ^j	–	–	–
Bureaux régionaux (Erbil et Kirkouk)	4	–	–	–	–	–	4
Section des technologies	45	–	^k	1, ^m	–	ⁿ	45
Section des ressources humaines	12	–	–	(1) ^j	–	–	11
Groupe des ressources financières et des résultats	6	–	–	–	–	–	6
Gestion de la chaîne d'approvisionnement							
Équipe de direction	2	–	–	–	–	–	2
Section de la gestion centralisée des stocks	27	–	–	–	–	–	27
Section de la gestion des acquisitions	9	–	1 ^o	–	–	–	10

Unité administrative	Emplois approuvés pour 2020	Modifications proposées					Emplois proposés pour 2021
		Suppression	Réaffectation	Transfert	Transformation	Reclassement	
Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes	32	–	(1) ^o	^p	^p	–	31
Section des achats	16	–	–	^q	–	–	16
Section de la gestion du matériel	11	–	–	–	–	–	11
Gestion de la prestation de services							
Équipe de direction	1	–	–	–	–	–	1
Section du génie et de la gestion des installations	56	–	(1) ^h	–	–	^r	55
Section du transport de surface	50	–	^s	–	–	–	50
Section des services médicaux	13	–	–	–	–	–	13
Groupe du soutien psychosocial	2	–	–	–	–	–	2
Groupe des approvisionnements essentiels	17	–	–	^t	–	–	17
Section de la formation	5	–	–	–	–	–	5
Bureau d'appui commun de Koweït							
Section des ressources humaines	14	–	–	–	–	–	14
Section des finances	16	–	–	–	–	–	16
Section des voyages	3	–	–	–	–	–	3
Bureau d'appui de New York							
Équipe Iraq de la Division du Moyen-Orient et de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	4	–	–	–	–	–	4
Total	808		(1)	–	–	–	807

^a Reclassement à P-4 d'un emploi d'assistant(e) spécial(e) (P-3) au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général.

^b Réaffectation d'un emploi d'assistant(e) juridique [agent(e) local(e)] au Bureau du (de la) Chef de cabinet à Bagdad qui deviendrait un emploi d'assistant(e) administratif(ive) [agent(e) local(e)] au Bureau du (de la) Chef de bureau à Erbil.

^c Déclassement à P-3 d'un emploi de spécialiste de la planification des missions (P-4) au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général.

^d Transfert de Bassora à Erbil d'un emploi d'analyste de l'information (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) dans le Groupe conjoint de l'analyse.

^e Déclassement à P-3 d'un emploi de spécialiste des questions politiques (P-4) au Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale.

^f Suppression d'un emploi de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) dans l'équipe de direction du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires.

^g Déclassement d'un emploi de spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5) qui deviendrait un emploi de coordonnateur(trice) des questions de développement (P-4) au Bureau de la coordination des activités de développement.

^h Réaffectation d'un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] à la Section du génie et de la gestion des installations qui deviendrait un emploi d'assistant(e) chargé(e) de la sécurité du travail [agent(e) local(e)] au Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission.

ⁱ Transfert d'un emploi de spécialiste adjoint(e) (qualité de vie) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) de la Section des ressources humaines au Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission.

^j Transfert de deux emplois (un(e) logisticien(ne) (P-3) et un(e) assistant(e) au soutien logistique [agent(e) local(e)]) du pilier Gestion des opérations et des ressources au Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission.

^k Réaffectation d'un emploi d'assistant(e) aux fournitures [agent(e) local(e)] qui deviendrait un emploi d'assistant(e) aux télécommunications [agent(e) local(e)] dans la Section des technologies.

^l Transfert de Koweït à Bagdad d'un emploi de spécialiste des systèmes informatiques (P-3) dans la Section des technologies.

^m Transfert de deux emplois [un(e) spécialiste des systèmes informatiques (Service mobile) et un(e) assistant(e) aux systèmes d'information (Service mobile)] dans la Section des technologies, de Koweït à Bagdad et d'Erbil à Mossoul, respectivement.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

- ⁿ Reclassement d'un emploi d'assistant(e) aux systèmes d'information [agent(e) local(e)] qui deviendrait un emploi de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) dans la Section des technologies.
- ^o Réaffectation d'un emploi de spécialiste du contrôle des mouvements (Service mobile) de la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes qui deviendrait un emploi de spécialiste de la gestion des marchés (Service mobile) à la Section de la gestion des acquisitions.
- ^p Transformation d'un emploi d'assistant(e) au contrôle des mouvements (Service mobile) qui deviendrait un emploi de spécialiste du contrôle des mouvements (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) dans la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes et transfert de Bagdad à Erbil.
- ^q Transfert de Koweït à Bagdad d'un emploi d'assistant(e) aux achats [agent(e) local(e)] dans la Section des achats.
- ^r Reclassement d'un emploi de mécanicien(ne) (groupes électrogènes) [agent(e) local(e)] qui deviendrait un emploi d'ingénieur(e) adjoint(e) de 1^{re} classe (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) dans la Section du génie et de la gestion des installations.
- ^s Réaffectation d'un emploi d'opérateur(trice) de véhicules lourds [agent(e) local(e)] qui deviendrait un emploi d'assistant(e) aux transports [agent(e) local(e)] dans la Section du transport de surface et transfert d'Erbil à Bagdad.
- ^t Transfert d'Erbil à Bagdad d'un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] et d'un emploi d'assistant(e) aux fournitures [agent(e) local(e)] dans le Groupe des approvisionnements essentiels.

Annexe III

Effectifs nécessaires par lieu d'affectation

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>						
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		<i>Total</i>	
													<i>Agents locaux</i>	<i>Nations Unies</i>				
Effectif approuvé pour 2020																		
Bagdad	1	2	1	5	15	34	31	2	91	98	–	189	61	200	–	450		
Aéroport international de Bagdad	–	–	–	–	–	1	1	–	2	15	–	17	1	15	–	33		
Bassora	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	5	10	1	18		
Erbil	–	–	–	–	4	4	10	2	19	30	–	48	20	81	1	151		
Kirkouk	–	–	–	–	–	3	5	–	8	–	5	13	6	21	–	40		
Téhéran	–	–	–	1	–	1	–	–	2	–	–	2	1	1	–	4		
Mossoul	–	–	–	–	–	2	2	–	4	12	–	16	1	6	–	23		
Najaf	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	3	2	–	6		
Anbar	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	2		
Salaheddin	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	2		
Diyala	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1		
Ninive	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	1	–	–	2		
Qadissiyé	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1		
Ouasset	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1		
Dhi Qar	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1		
Mouthanna	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1		
Koweït	–	–	–	–	–	2	2	–	4	8	–	12	–	56	–	66		
New York	–	–	–	–	–	2	2	–	4	–	–	4	–	–	–	4		
Total	1	2	1	6	19	51	54	4	138	167	–	305	109	392	2	808		

Effectif proposé pour 2021

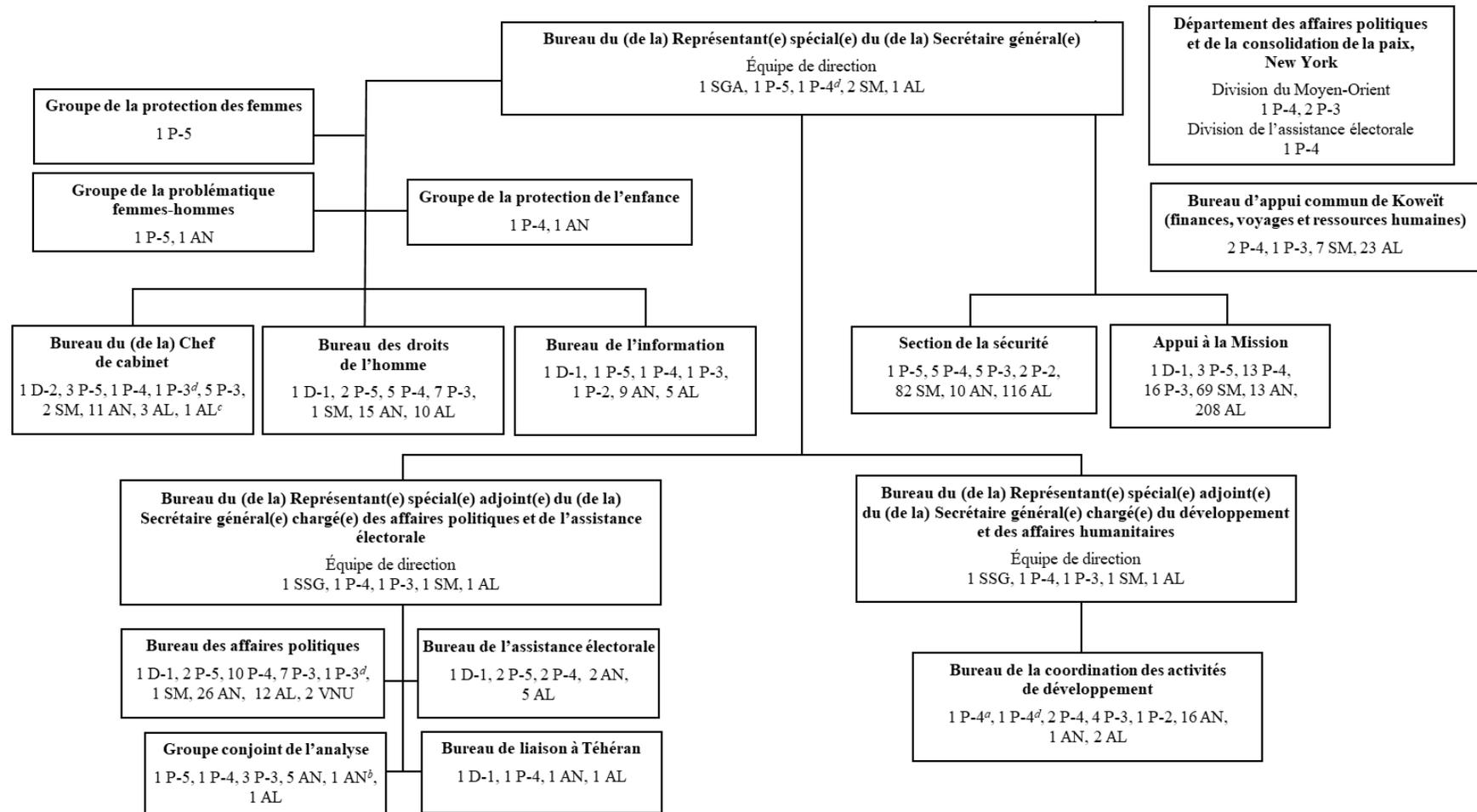
Bagdad	1	2	1	5	14	32	33	2	90	101	–	191	63	196	–	450		
Aéroport international de Bagdad	–	–	–	–	–	1	1	–	2	13	–	15	2	15	–	32		
Bassora	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	4	10	1	17		
Erbil	–	–	–	–	4	5	8	2	19	26	–	45	22	81	1	149		
Kirkouk	–	–	–	–	–	3	5	–	8	–	6	14	6	20	–	40		
Téhéran	–	–	–	1	–	1	–	–	2	–	–	2	1	1	–	4		
Mossoul	–	–	–	–	–	2	2	–	4	13	–	17	1	6	–	24		
Najaf	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	3	2	–	6		
Anbar	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	2		
Salaheddin	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	2		

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>					
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		<i>Total</i>
													<i>Agents locaux</i>				
Diyala	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Ninive	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	1	-	-	-	2
Qadissiyé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Ouasset	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Dhi Qar	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Mouthanna	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Koweït	-	-	-	-	-	2	2	-	4	7	-	11	-	59	-	-	70
New York	-	-	-	-	-	2	2	-	4	-	-	4	-	-	-	-	4
Total	1	2	1	6	18	50	55	4	137	166	-	303	112	390	2	807	
Variation	-	-	-	-	(1)	(1)	1	-	(1)	(1)	-	(2)	3	(2)	-	(1)	

Annexe IV

Organigrammes

A. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Suppression.

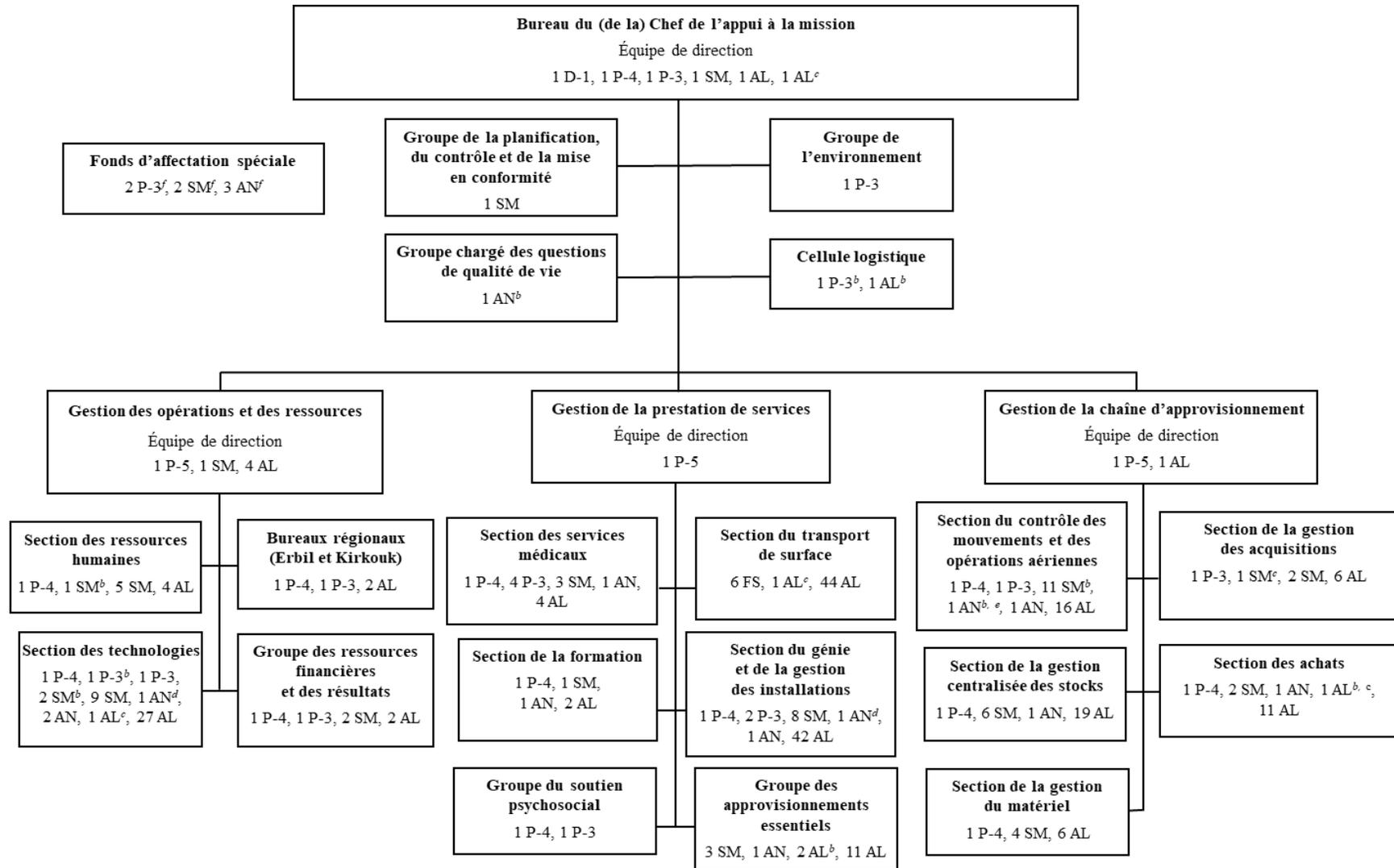
^b Transfert.

^c Réaffectation.

^d Reclassement.

^e Transformation.

B. Appui à la Mission



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile.

^a Suppression.

^b Transfert.

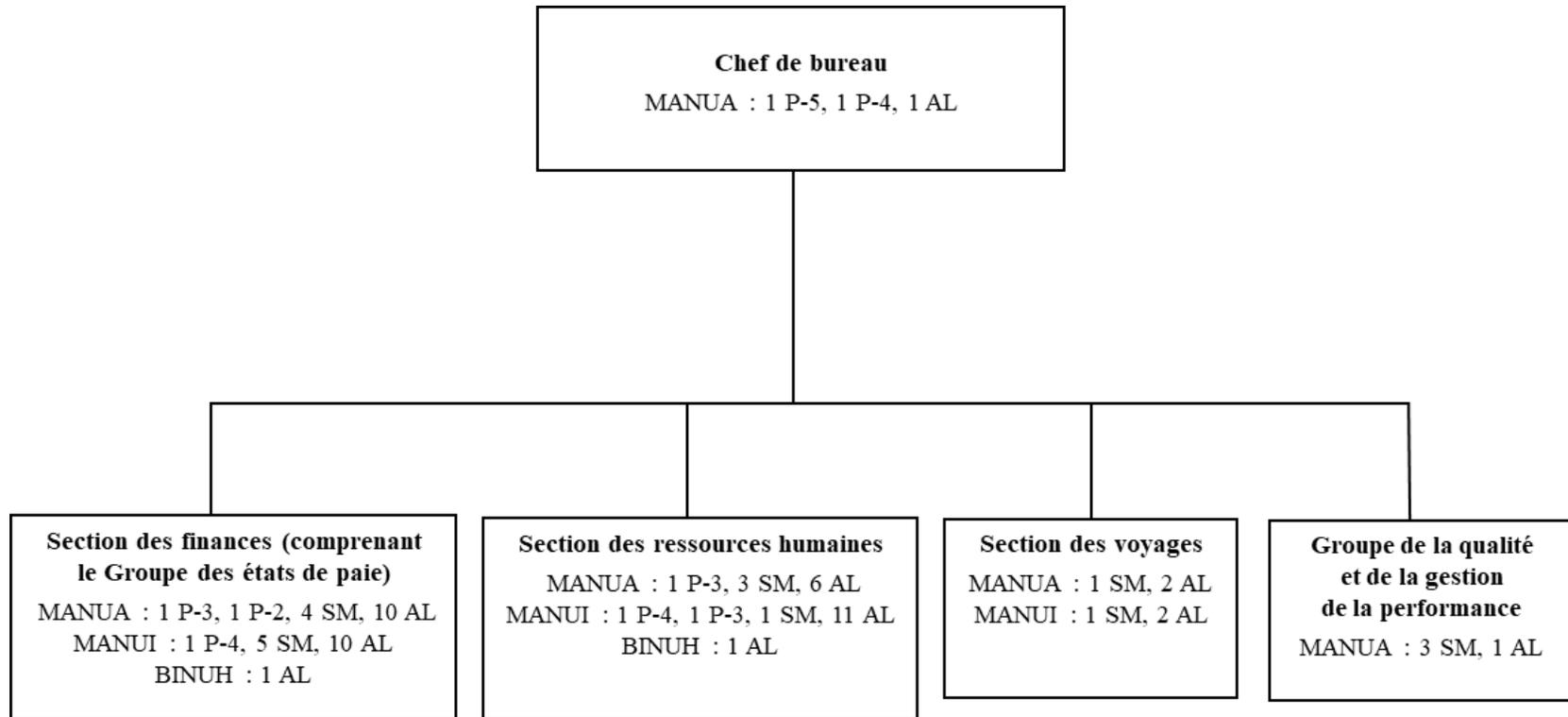
^c Réaffectation.

^d Reclassement.

^e Transformation.

^f Financés au moyen du fonds d'affectation spéciale pour la construction et la rénovation du complexe des Nations Unies à Bagdad.

C. Bureau d'appui commun de Koweït^a



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BINUH = Bureau intégré des Nations Unies en Haïti ; MANUA = Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan ;
MANUI = Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ; SM = agent(e) du Service mobile.

^a Emplois communs à la MANUI, à la MANUA et au BINUH.

Annexe V

Contributions fournies par le pays hôte ou d'autres entités des Nations Unies (en espèces ou en nature)

<i>Entité</i>	<i>Description</i>	<i>Valeur annuelle approximative (dollars É.-U.)</i>
Gouvernement koweïtien	Bâtiment en dur	4 015 902
Gouvernement iraquien – Bagdad	Bâtiment en dur	3 754 944
Gouvernement iraquien – aéroport international de Bagdad	Bâtiment en dur	5 05 110
Gouvernement iraquien – Erbil	Bâtiment en dur	152 872
Gouvernement iraquien – Kirkouk	Bâtiment en dur	617 550
Total partiel		9 046 378
Gouvernement koweïtien	Infrastructures	12 264
Gouvernement iraquien – Bagdad	Infrastructures	764 395
Gouvernement iraquien – Erbil	Infrastructures	9 996
Gouvernement iraquien – Erbil	Infrastructures	79 115
Total partiel		865 770
Gouvernement iraquien	Droits d'atterrissage aux aéroports	379 449
Gouvernement iraquien	Redevances aéroportuaires (embarquement/débarquement)	16 736
Total partiel		396 185
Total		10 308 333

Annexe VI

Coût des services de sécurité pour 2021

(En dollars des États-Unis)

	<i>Lieu</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre de mois</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Total</i>
A. Achat de matériel de sûreté et de sécurité					
Munitions	Bagdad	1	1	22 000	22 000
Accessoires pour armes et munitions	Bagdad	5	1	530	2 650
Équipement de sécurité et de contrôle	Bagdad, Kirkouk	283	1	262,38	74 250
Surveillance et détection	Erbil	97	1	61,85	6 000
Équipements et accessoires de sauvetage	Bagdad, Erbil, Kirkouk	11	1	850	9 350
Protection incendie	Bagdad, Erbil, Kirkouk	3	1	3 177	9 531
Antennes de contre-mesure électronique	Bagdad, Erbil, Kirkouk, Bassora	15	1	1 500	22 500
Téléphone satellite Thuraya	Bagdad, Erbil, Kirkouk, Mossoul, Bassora	6	1	1 500	9 000
Système de surveillance et de détection (télévision en circuit fermé/système de détection des intrusions)	Bagdad, Erbil	2	1	32 500	65 000
Matériel de sûreté et de sécurité – détecteurs à rayons X	Bagdad, aéroport international de Bagdad	1	1	35 000	35 000
Matériel de sûreté et de sécurité – portique de détection	Bagdad	1	1	7 000	7 000
Système de diffusion audio – voix sur IP (protocole Internet)	Bagdad, Erbil	1	1	6 000	6 000
Contrôle des accès (système d'identification par radiofréquence)	Bagdad, Erbil	4	1	2 500	10 000
Système de localisation des véhicules	Bagdad, Erbil, Kirkouk, Mossoul, Bassora	20	1	900	18 000
Système de carte à identification par radiofréquence pour les badges	Bagdad, Erbil, Kirkouk, Mossoul, Bassora	3 000	2	0,7	4 200
Articles vestimentaires de sécurité	Bagdad	20	4	59	4 720
Chaussures de sécurité	Bagdad	20	2	100	4 000
Équipement de protection contre les chutes et de sauvetage	Bagdad	2	1	1 000	2 000
Uniforme	Bagdad	40	4	150	24 000
Total partiel					335 201
B. Services de sécurité					
Gardes	Koweït	22	12	328,94	86 842
Gardes	Erbil	16	12	227,5	43 680
Chien détecteur d'explosifs	Bagdad, aéroport international de Bagdad	6	12	2 383,1	244 182
Chien détecteur d'explosifs	Erbil	3	12	1 213,4	43 683
Total partiel					418 387

	Lieu	Nombre	Nombre de mois	Coût unitaire	Total
C. Unités de gardes des Nations Unies					
<i>Remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard</i>					
Taux standard de remboursement pour le personnel militaire (taux unique approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281)	Bagdad	130	12	933 1 455 500	
Taux standard de remboursement pour le personnel militaire (taux unique approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281)	Aéroport international de Bagdad	38	12	933,11	425 500
Taux standard de remboursement pour le personnel militaire (taux unique approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281)	Kirkouk	77	12	933,11	862 200
<i>Voyages (déploiement, relève et rapatriement)</i>					
Achat de billets – Fidji	Bagdad	130	1	2 613,6	339 768
Achat de billets – Fidji	Aéroport international de Bagdad	38	1	2 613,6	99 317
Achat de billets – Népal	Kirkouk	77	1	980,1	75 468
<i>Indemnité de permission</i>					
Indemnité de permission	Bagdad	130	1	207,9	27 027
Indemnité de permission	Aéroport international de Bagdad	38	1	207,9	7 900
Indemnité de permission	Kirkouk	77	1	207,9	16 008
<i>Indemnité journalière</i>					
Indemnité journalière des contingents	Bagdad	130	12	25,5	39 794
Indemnité journalière des contingents	Aéroport international de Bagdad	38	12	25,5	11 632
Indemnité journalière des contingents	Kirkouk	77	12	25,5	23 570
<i>Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité</i>					
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité		1	1	64 700	64 700
<i>Rations</i>					
Rations – 3 repas à Diwan	Bagdad	130	12	555,18	866 078
Rations – repas de minuit à Diwan	Bagdad	30	12	198,37	71 412
Rations – 3 repas	Aéroport international de Bagdad	38	12	561,12	255 871
Rations – repas de minuit	Aéroport international de Bagdad	12	12	158,76	22 861
Rations – 3 repas	Kirkouk	77	12	513,74	474 699
Rations – repas de minuit	Kirkouk	8	12	120,68	11 586
Eau en bouteille	Bagdad	130	12	6,01	9 375
Eau en bouteille	Aéroport international de Bagdad	38	12	3,4	1 551
Eau en bouteille	Kirkouk	77	12	9,57	8 839
Eau en bouteille	Erbil	8	12	19,09	1 833
<i>Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur</i>					
Fidji – signature d'un mémorandum d'accord	Bagdad	130	12	2,19	3 429
Népal – signature d'un mémorandum d'accord	Kirkouk	77	12	2,22	2 059
<i>Transport et déploiement du matériel appartenant aux contingents</i>					
Groupe de gardes des Nations Unies – transport par avion (mètres cubes)	Bagdad	50	1	2 798	92 334

A/75/6 (Sect. 3)/Add.6

	<i>Lieu</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre de mois</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Total</i>
Groupe de gardes des Nations Unies – transport par avion (mètres cubes)	Kirkouk	20	1	3 020	39 864
Total partiel					5 310 175
Total					6 603 763

Abréviations : IP = protocole Internet ; RFID = identification par radiofréquence ; SDI = système de détection des intrusions.